

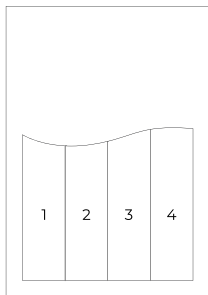


Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Note d'information

Programme de formation de la FAO dans le domaine des pêches en appui à la mise en œuvre des instruments internationaux





Crédits photos de couverture:

Photos 1, 2: ©FAO / Martin Cauchi Inglott; Photos 3, 4: ©FAO / Veejay Villafranca

Note d'information

Programme de formation de la FAO dans le domaine des pêches en appui à la mise en œuvre des instruments internationaux

Citer comme suit:

FAO. 2024. *Note d'information: Programme de formation de la FAO dans le domaine des pêches en appui à la mise en œuvre des instruments internationaux*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc4867fr>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'implique pas que ces derniers ont été approuvés ou recommandés par la FAO de préférence à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles de l'auteur ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de la FAO.

ISBN 978-92-5-138646-0

© FAO, 2024



Certains droits réservés. Ce travail est mis à la disposition du public sous la Licence Creative Commons - Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Partage dans les mêmes conditions 3.0 Organisations internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>).

Selon les termes de cette licence, ce travail peut être copié, diffusé et adapté à des fins non commerciales, sous réserve de mention appropriée de la source. Lors de l'utilisation de ce travail, aucune indication relative à l'approbation de la part de la FAO d'une organisation, de produits ou de services spécifiques ne doit apparaître. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si le travail est adapté, il doit donc être sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, il est obligatoire d'intégrer la clause de non responsabilité suivante accompagnée de la citation requise: «Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale anglaise doit être l'édition qui fait autorité.».

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Documents de tierce partie. Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des matériels provenant de ce travail et qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, ont la responsabilité de déterminer si l'autorisation est requise pour la réutilisation et d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur. Le risque de demandes résultant de la violation d'un composant du travail détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications/fr) et peuvent être acquis par le biais du courriel suivant: publications-sales@fao.org. Les demandes pour usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org. Certains droits sont réservés. Ce travail est mis à la disposition du public sous la Licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Table des matières

Abréviations et acronymes	v
Résumé	vii
Liste des modules	1
Description des modules	11
Cours	118
Cours international sur le droit de la pêche	118
Cours national sur le droit de la pêche	121
Cours international de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port	124
Cours national de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port	127

Abréviations et acronymes

CNUDM	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs
CSP	Centre de surveillance des pêches
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
INDNR	(pêche) illicite, non déclarée et non réglementée
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
ORP	Organe régional des pêches
SCS	suivi, contrôle et surveillance
SIA	Système d'identification automatique
SSN	Système de surveillance des navires
ZHJN	Zone située au-delà de la juridiction nationale

Résumé

En 2017, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a mis en place son Programme mondial de développement des capacités pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord de 2009 relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (ci-après l'Accord) et des instruments internationaux complémentaires, des mécanismes régionaux et des outils de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) (ci-après le Programme). Le Programme vise à contribuer aux efforts nationaux, régionaux et mondiaux de prévention, de dissuasion et d'élimination de la pêche INDNR; il fournit le cadre général dans lequel la FAO et ses partenaires de développement articulent et mobilisent des actions coordonnées à l'appui de la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port et des instruments internationaux complémentaires. Les États en développement et les petits États insulaires en développement (PEID), qu'ils soient ou non Parties à l'Accord, peuvent bénéficier du Programme.

Depuis sa création, l'Union européenne (Organisation membre), l'Allemagne, l'Espagne, l'Islande, la Norvège, la République de Corée, la Suède et les États-Unis d'Amérique ont engagé plus de 26 millions de dollars des États-Unis (ci-après dollars) pour la mise en œuvre du Programme. Cet investissement a permis de financer une série d'activités, notamment la formation, l'évaluation des besoins, l'examen et la révision du cadre juridique, ainsi que le renforcement des institutions, des systèmes et des opérations liés au suivi, au contrôle et à la surveillance (SCS) dans 50 États. Au fur et à mesure de l'évolution du Programme, la FAO a reconnu la nécessité d'élaborer un cadre de formation dans le domaine des pêches plus complet pour soutenir les activités de développement des capacités fournies aux États.

Lors de l'élaboration du cadre de formation dans le domaine de la pêche de la FAO, il a été jugé de la plus haute importance de normaliser les cours dispensés dans le cadre du Programme. Ce choix a été fait pour assurer une mise en œuvre uniforme des instruments internationaux pertinents et pour permettre un certain degré de flexibilité afin de répondre aux besoins spécifiques des différents États.



Le cadre de formation en matière de pêche de la FAO est donc basé sur un système modulaire, dans lequel les modules peuvent être regroupés pour créer différents cours basés sur les besoins de l'apprenant.

Les cours qui ont été proposés dans le cadre du Programme jusqu'à présent comprennent: le Cours international sur le droit de la pêche, le Cours international de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, le Cours national sur le droit de la pêche et le Cours national de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Toutefois, la FAO pourra, en adoptant un système modulaire, être en mesure de développer un éventail de cours beaucoup plus large.

Ce document fournit une vue d'ensemble des modules de formation de la FAO proposés dans le domaine des pêches, il offre notamment une description détaillée de chaque module, des cours correspondants et des objectifs d'apprentissage. Par ailleurs, il fournit des informations détaillées sur chacun des cours actuellement offerts, avec leurs objectifs, les participants cibles et les objectifs d'apprentissage attendus, ainsi que d'autres informations pertinentes.

Liste des modules

Titre du module: Droit international public	
Code du module: PIL - 101	
Introduction au droit international public	
Les sujets de droit international	
Sources du droit international	
Droit des traités	
Juridiction	
Relations entre le droit international et le droit national	
Responsabilité de l'État	

Titre du module: Présentation du droit international public	
Code du module: PIL - 102	
Présentation du droit international public	
Juridiction	
Relations entre le droit international et le droit national	

Titre du module: Le droit de la mer	
Code du module: LOS - 101	
Introduction au droit de la mer	
Mer territoriale et zone contiguë	
Zone économique exclusive/zone de pêche exclusive	
Plateau continental	
Haute mer	
Détroits	
États archipels	
Droit de poursuite	
Recherche scientifique marine	
États enclavés	
Règlement des différends internationaux en matière de pêche	

Titre du module: Présentation du droit de la mer I
Code du module: LOS - 102
Présentation du droit de la mer: introduction
Mer territoriale et zone contiguë
Zone économique exclusive/zone de pêche exclusive
Plateau continental
Haute mer I: statut juridique et liberté de pêcher
États archipels: statut juridique et droits de pêche

Titre du module: Présentation du droit de la mer II
Code du module: LOS - 103
Haute mer II: aspects juridictionnels
Détroits et États archipels: aspects liés à la navigation
Présentation du droit de poursuite
Recherche scientifique marine: aspects juridictionnels

Titre du module: Gestion des pêches
Code du module: FM - 101
Introduction à la gestion durable des pêches
Cadres politiques, juridiques et institutionnels
Mesures et outils de gestion
Opérations de pêche
Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
Prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INDNR par le biais de l'Accord et des instruments et outils internationaux complémentaires
Gestion régionale des pêches
Visite de terrain – gestion des pêches

Titre du module: Présentation de la gestion des pêches
Code du module: FM - 102
Introduction à la gestion durable des pêches
Cadres politiques, juridiques et institutionnels
Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
Prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INDNR par le biais de l'Accord et des instruments et outils internationaux complémentaires

Titre du module: Droit de la pêche
Code du module: FL - 101
Introduction au droit international de la mer – pêche
Traités et instruments juridiques non contraignants pertinents
Droits et responsabilités de l'État côtier, de l'État du pavillon et de l'État du port, et mesures liées au marché
Introduction aux organes régionaux des pêches
Sécurité des navires de pêche
Travail dans le secteur des pêches
Diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (ZHJN)
Introduction à la législation sur la pêche

Titre du module: Présentation du droit de la pêche
Code du module: FL - 102
Présentation du droit international de la mer – pêche
Présentation des traités et des instruments juridiques non contraignants pertinents
Présentation des droits et responsabilités de l'État côtier, de l'État du pavillon et de l'État du port, et des mesures liées au marché
Introduction générale aux organes régionaux des pêches
Présentation de la question de la sécurité des navires de pêche et du travail dans la pêche
Introduction générale à la législation sur la pêche

Titre du module: Introduction au droit de la pêche
Code du module: FL - 103
Présentation des traités et des instruments juridiques non contraignants pertinents
Présentation des droits et responsabilités de l'État côtier, de l'État du pavillon et de l'État du port, ainsi que des mesures liées au marché
Introduction générale aux organes régionaux des pêches
Introduction générale à la législation sur la pêche

Titre du module: Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) I – information
Code du module: MCS - 101
Introduction au SCS
Introduction aux types d'information du SCS
Types: Information dépendante de la pêche (qui provient des opérateurs)
Types: Information indépendante de la pêche (qui provient de sources officielles)
Introduction aux sources d'information pour le SCS
Sources: Information provenant des opérateurs
Sources: Information provenant d'activités officielles
Sources: services de renseignements
Utilisations
Gestion

Titre du module: Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) II – programmes/dispositifs
Code du module: MCS - 102
Introduction aux SCS ¹
Introduction aux programmes, dispositifs, etc. de SCS
Programmes et dispositifs d'inspection
Programmes d'observateurs
Programmes spécifiques
Structuration de la politique et des éléments opérationnels du SCS
Planification des opérations de SCS (en mer, à terre, dans les airs)
Mise en œuvre des opérations de SCS (en mer, à terre, dans les airs)

¹Ce cours sera supprimé lorsque le module sera combiné avec MCS-101 et MCS-4.

Inspections en mer – opérations
Inspections à terre – opérations
Opérations aériennes
Pouvoirs et autorité: inspecteurs des pêches, observateurs, autres agents

Titre du module: Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) III – technologie
Code du module: MCS – 103
Introduction au SCS ²
Introduction à la technologie du SCS
Centre de surveillance des pêches (CSP)
Outils de suivi des navires et d'imagerie d'un CSP: radar, SSN, SIA, autres outils satellitaires
Intégration et analyse des données et application stratégique
Systèmes de surveillance électronique à distance
Utilisation des nouvelles technologies
Introduction aux moyens de SCS
Moyens de SCS de surface (navires)
Moyens de surveillance aérienne
Moyens de surveillance terrestres
Visites de terrain (centre de surveillance des pêches et centre d'opérations des garde-côtes)

Titre du module: Présentation du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches (SCS) I – information: types, sources, utilisations et gestion
Code du module: MCS – 104
Introduction au SCS
Introduction aux types d'informations pour le SCS
Types: information dépendante de la pêche (qui provient des opérateurs)
Types: information indépendante de la pêche (qui provient de sources officielles)
Introduction aux sources d'information pour le SCS
Utilisations
Gestion

²Ce cours sera supprimé lorsque le module sera combiné avec MCS-101 et MCS-102.

Titre du module: Présentation du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches (SCS) II – programmes/dispositifs
Code du module: MCS – 105
Introduction au SCS ³
Introduction aux programmes, dispositifs, etc. de SCS
Structuration de la politique et des éléments opérationnels du SCS
Planification des opérations de SCS (en mer, à terre, dans les airs)
Mise en œuvre des opérations de SCS (en mer, à terre, dans les airs)
Pouvoirs et autorité: inspecteurs des pêches, observateurs, autres agents

Titre du module: Présentation du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches (SCS) III – technologie
Code du module: MCS – 106
Introduction au SCS ⁴
Introduction à la technologie du SCS
Centre de surveillance des pêches (CSP)
Intégration et analyse des données et application stratégique
Introduction aux moyens de SCS
Visites de terrain (centre de surveillance des pêches et centre d'opérations des garde-côtes)

Titre du module: Introduction au suivi, au contrôle et à la surveillance des pêches (SCS) I – information: types, sources, utilisations et gestion
Code du module: MCS – 107
Introduction au SCS
Introduction aux types d'informations pour le SCS
Introduction aux sources d'information du SCS
Utilisations

³Ce cours sera supprimé lorsque ce module sera combiné avec MCS-104 et MCS-106.

⁴Ce cours sera supprimé lorsque ce module sera combiné avec MCS-104 et MCS-6.

Titre du module: Introduction au suivi, au contrôle et à la surveillance des pêches (SCS) II – programmes/dispositifs
Code du module: MCS – 108
Introduction au SCS ⁵
Introduction aux programmes, dispositifs, etc. de SCS
Structuration de la politique et des éléments opérationnels du SCS
Pouvoirs et autorité: inspecteurs des pêches, observateurs, autres agents

Titre du module: Introduction au suivi, contrôle et à la surveillance des pêches (SCS) III – technologie
Code du module: MCS – 109
Introduction au SCS ⁶
Introduction à la technologie du SCS
Introduction aux moyens de SCS
Visites de terrain (centre de surveillance des pêches et centre d'opérations des garde-côtes)

Titre du module: Application de la réglementation des pêches (aspects techniques)
Code du module: ENF – 101
Introduction à l'application de la réglementation
Types de non-respect dans le domaine des pêches
Criminalité liée à la pêche et infractions connexes
Détection
Collecte et traitement des preuves
Actions faisant suite à l'inspection

⁵Ce cours sera supprimé lorsque ce module sera combiné avec MCS-107 et MCS-109.

⁶Ce cours sera supprimé lorsque ce module sera combiné avec MCS-107 et MCS-108.

Titre du module: **Application de la réglementation des pêches (aspects juridiques)**Code du module: **ENF - 102**

Préparation du procès

Introduction au traitement des affaires et aux procédures judiciaires (procès)

Preuves

Témoins experts

Corroboration

Procédures et sanctions pénales et administratives

Procédure d'appel

Préparation pour le tribunal fictif

Tribunal fictif

Titre du module: **Présentation de la réglementation des pêches (aspects techniques)**Code du module: **ENF - 103**

Introduction à l'application de la réglementation

Types de non-respect dans le domaine des pêches

Criminalité liée à la pêche et infractions connexes

Actions qui font suite à l'inspection

Titre du module: **Présentation de la réglementation des pêches (aspects juridiques)**Code du module: **ENF - 104**

Introduction à la préparation du procès

Présentation de la gestion des preuves

Présentation des procédures d'exécution et des sanctions possibles

Titre du module: **Introduction à la réglementation des pêches (aspects techniques)**Code du module: **ENF - 105**

Introduction à l'application de la réglementation des pêches

Types de non-respect dans le domaine des pêches

Criminalité liée à la pêche et infractions connexes

Détection

Titre du module: Coopération et coordination nationales et internationales
Code du module: COOP - 101
Introduction à la coopération et à la coordination
Coopération et coordination entre les organismes au niveau national
Coopération et coordination régionales et internationales

Titre du module: Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port
Code du module: PSMA - 101
Introduction à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port
Entrée dans le port et utilisation des services portuaires
Coordination, coopération et échange d'informations entre les organismes
Introduction aux inspections réalisées dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port
Formation des inspecteurs
Planification et préparation
Conduite des inspections
Actions de suivi
Échange électronique d'informations
Rôle de l'État du pavillon dans les mesures du ressort de l'État du port
Exigences des États en développement
Non-Parties à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port

Titre du module: Présentation de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port
Code du module: PSMA - 102
Introduction à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port
Coordination, coopération et échange d'informations entre les organismes

Description des modules

Titre du module	
Droit international public	
Code du module:	PIL - 101
Description du module	<p>Ce module analyse le droit international public en tant que pierre angulaire du droit international de la pêche. Il examine la nature du droit international dans la société mondiale d'aujourd'hui et se concentre sur ses sujets et ses sources. D'autres branches du droit international public sont examinées dans cette partie: la relation entre le droit international et le droit national, la base de l'exercice de la compétence et les éléments de la responsabilité des États.</p> <p>Le module examine ensuite les organisations internationales et principalement les Nations Unies et ses agences spécialisées, avec un accent sur la FAO et les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP).</p>
Cours	<p>Titre: Introduction au droit international public</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. a une compréhension générale du droit international public et de ses principes fondamentaux; 2. comprend l'importance des cadres juridiques et institutionnels internationaux dans toutes les questions relatives à l'utilisation durable des ressources naturelles.

Titre du module	Droit international public
Cours	<p data-bbox="651 371 1150 405">Titre: Les sujets de droit international</p> <p data-bbox="651 454 995 488"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="651 535 820 568">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="651 577 1375 1025" style="list-style-type: none">1. comprend le concept de sujet du droit international et de personnalité juridique;2. sait qui sont les sujets de droit international;3. connaît les critères nécessaires pour qu'un État soit considéré comme un sujet de droit international;4. comprend que les organisations internationales peuvent être des sujets de droit international, ainsi que les méthodes de détermination de leur personnalité internationale;5. connaît le statut des personnes dans l'ordre juridique international.
	<p data-bbox="651 1193 1123 1227">Titre: Sources du droit international</p> <p data-bbox="651 1276 995 1310"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="651 1357 820 1391">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="651 1400 1375 1892" style="list-style-type: none">1. sait que l'article 38 du Statut de la Cour internationale de justice est accepté comme énumérant les sources du droit international;2. connaît les normes et les sources du droit international, à savoir:<ol data-bbox="687 1608 1375 1809" style="list-style-type: none">a) les conventions internationales;b) la coutume internationale;c) les principes généraux du droit;d) les décisions judiciaires et les enseignements des publicistes les plus qualifiés;3. comprend la relation entre les traités et le droit coutumier.

Titre du module	Droit international public
Cours	<p data-bbox="647 376 938 405">Titre: Droit des traités</p> <p data-bbox="647 456 991 486"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="647 537 815 566">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="647 577 1369 1189" style="list-style-type: none">1. comprend ce qu'est un traité, son application et ses effets;2. a une compréhension globale du cadre juridique international régissant les traités internationaux, tel que prévu par la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969;3. connaît les méthodes d'adoption, d'entrée en vigueur et d'amendement des traités;4. comprend les moyens d'exprimer son consentement à être lié par un traité;5. connaît les effets des réserves et des déclarations interprétatives;6. connaît les modalités de retrait et d'extinction des traités;7. connaît les règles d'interprétation des traités. <hr data-bbox="647 1272 1375 1279"/> <p data-bbox="647 1290 863 1319">Titre: Juridiction</p> <p data-bbox="647 1370 991 1400"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="647 1451 815 1480">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="647 1491 1369 1861" style="list-style-type: none">1. sait ce qu'est une juridiction;2. comprend les différents fondements de la compétence;3. comprend le principe de la compétence universelle;4. comprend le concept de compétence normative, de compétence d'exécution et de compétence juridictionnelle;5. comprend la juridiction de l'État du port, de l'État côtier et de l'État du pavillon sur les navires.

Titre du module	Droit international public
Cours	<p data-bbox="644 376 1358 443">Titre: Relations entre le droit international et le droit national</p> <p data-bbox="644 495 986 524"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="644 573 810 602">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="644 618 1374 1016" style="list-style-type: none">1. connaît les concepts de systèmes juridiques «monistes» et «dualistes»;2. comprend la relation entre les obligations des États et le droit national;3. connaît les règles relatives à l'intégration du droit international dans le droit national;4. reconnaît l'importance de l'intégration et de la bonne application du droit international dans le droit national pour atteindre efficacement les objectifs des traités. <hr/> <p data-bbox="644 1196 1031 1225">Titre: Responsabilité de l'État</p> <p data-bbox="644 1276 986 1305"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="644 1355 810 1384">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="644 1400 1374 1843" style="list-style-type: none">1. comprend la nature de la responsabilité de l'État;2. connaît les éléments concernant la responsabilité des États;3. peut identifier les circonstances qui excluent l'illicéité;4. comprend l'invocation de la responsabilité et de la protection diplomatique;5. a une compréhension globale du cadre juridique international, tel que prévu dans le projet d'articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite, 2001.

Titre du module	
Présentation du droit international public	
Code du module	PIL - 102
Description du module	Ce module constitue une introduction générale au droit international public. Il fournit une vue d'ensemble du sujet, en introduisant les participants aux concepts de sujets et de sources du droit international, ainsi qu'à celui de responsabilité de l'État. Le module étudie ensuite la relation entre le droit international et le droit national, ainsi que les bases de l'exercice de la juridiction.
Cours	<p>Titre: Présentation du droit international public</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend les principes fondamentaux du droit international;2. connaît les cadres juridiques et institutionnels internationaux pour l'utilisation durable des ressources naturelles;3. connaît les différents sujets du droit international;4. comprend les différentes sources du droit international et leur interdépendance;5. apprécie le fait qu'un fait illicite international peut engager la responsabilité de l'État.

Titre du module	Présentation du droit international public
Cours	<p>Titre: Juridiction</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. connaît la signification du terme «compétence»;2. connaît les différents fondements de la compétence;3. connaît le principe de la compétence universelle;4. connaît le concept de compétence normative, de compétence d'exécution et de compétence juridictionnelle;5. connaît la juridiction de l'État du port, de l'État côtier et de l'État du pavillon sur les navires.
	<p>Titre: Relations entre le droit international et le droit national</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. connaît les notions de système juridique «moniste» et «dualiste»;2. connaît la relation entre les obligations des États et le droit national;3. reconnaît l'importance de l'incorporation et de la bonne application du droit international dans le droit national pour atteindre efficacement les objectifs des traités.

Titre du module	Le droit de la mer
Code du module	LOS - 101
Description du module	<p>Ce module présente aux participants les subtilités du droit de la mer et son importance dans toutes les questions relatives à l'utilisation durable des ressources marines. Il commence par une analyse de la genèse et du développement historique du droit de la mer et explore ses éléments de base. Le module examine des régimes internationaux régissant les droits et les devoirs des États dans les différentes zones maritimes, à savoir: la mer territoriale et les subtilités du passage inoffensif; la zone contiguë; la zone économique exclusive/la zone de pêche exclusive; le plateau continental, notamment sa relation avec le statut juridique des eaux superjacentes; et la haute mer, en mettant l'accent sur la juridiction exclusive de l'État du pavillon et les exceptions limitées qui s'y rapportent.</p> <p>D'autres domaines d'importance dans ce module concernent les détroits et les États archipels, car ils peuvent affecter à la fois les activités de pêche et la navigation des navires de pêche. En outre, le module examine les droits d'exécution par le biais de l'exercice du droit de poursuite.</p> <p>Le module fournit une analyse approfondie du régime de recherche scientifique marine, notamment des règles régissant le consentement, ses principes généraux, et les questions juridictionnelles et d'application relatives au déploiement et à l'utilisation d'installations et d'équipements de recherche scientifique marine. Le module aborde ensuite les droits des États enclavés et géographiquement désavantagés, et se termine par une discussion sur le règlement des différends en matière de pêche.</p>

Titre du module	Le droit de la mer
Cours	<p>Titre: Introduction au droit de la mer</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. a une compréhension générale de ce qu'est le droit de la mer, ainsi que de ses principes fondamentaux;2. connaît l'histoire de la codification du droit de la mer;3. comprend l'importance des cadres juridiques et institutionnels internationaux pour l'utilisation durable des ressources marines.
	<p>Titre: Mer territoriale et zone contiguë</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend le statut juridique de la mer territoriale, de ses fonds, de son sous-sol et de l'espace aérien qui lui est contigu;2. connaît la largeur maximale de la mer territoriale;3. connaît les droits et les devoirs de l'État côtier dans sa mer territoriale;4. a une compréhension globale du droit de passage inoffensif;5. comprend le concept de zone contiguë;6. connaît les droits de l'État côtier dans la zone contiguë.

Titre du module	Le droit de la mer
Cours	<p>Titre: Zone économique exclusive/zone de pêche exclusive</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend les développements qui ont conduit à l'établissement d'une zone économique exclusive/ d'une zone de pêche exclusive;2. comprend le statut juridique de la zone économique exclusive/zone de pêche exclusive;3. connaît les droits et obligations des États côtiers et des autres États dans la zone économique exclusive/ zone de pêche exclusive;4. comprend la relation entre la zone économique exclusive et le régime du plateau continental.
	<p>Titre: Plateau continental</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend le statut juridique du plateau continental;2. connaît les critères permettant de définir l'extension du plateau continental;3. peut déterminer les droits dont il jouit sur le plateau continental;4. connaît la relation entre le plateau continental et le statut juridique des eaux superjacentes.
	<p>Titre: Haute mer</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend le statut juridique de la haute mer;2. connaît les libertés de la haute mer;3. reconnaît la juridiction exclusive de l'État du pavillon en haute mer;4. peut identifier les exceptions à la juridiction exclusive de l'État du pavillon en haute mer.

Titre du module	Le droit de la mer
Cours	<p>Titre: Détroits</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend le concept juridique de détroit international; 2. reconnaît les détroits qui sont couverts par l'application du passage en transit et ceux qui en sont exclus; 3. a une compréhension globale du concept de passage en transit; 4. peut identifier les obligations des navires et des aéronefs pendant le passage en transit; 5. connaît les droits et les devoirs des États riverains des détroits.
	<p>Titre: États archipels</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend la différence entre: <ol style="list-style-type: none"> a) un archipel côtier; b) un archipel non côtier; c) l'archipel médio-océanique; 2. peut identifier qui peut tracer des lignes de base archipélagiques et connaît les règles pour les tracer; 3. comprend la notion d'eaux archipélagiques; 4. connaît les droits dont il bénéficie dans les eaux archipélagiques; 5. connaît la notion de passage des voies maritimes archipélagiques.

Titre du module	Le droit de la mer
Cours	<p>Titre: Droit de poursuite</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend les notions de poursuite et de présence constructive;2. connaît les circonstances qui donnent lieu au droit de poursuite;3. connaît les conditions d'ouverture et de clôture de la poursuite;4. sait que le droit de poursuite peut être exercé par des navires et des aéronefs;5. comprend qu'il doit y avoir compensation lorsqu'un navire a été arrêté en dehors de la mer territoriale dans des circonstances qui ne justifient pas l'exercice du droit de poursuite.
	<p>Titre: Recherche scientifique marine</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend le concept de recherche scientifique marine;2. connaît le régime de consentement pour entreprendre des recherches scientifiques marines en vertu:<ol style="list-style-type: none">a) des Conventions de Genève de 1958;b) de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 (CNUDM);c) du droit international coutumier;3. connaît les principes généraux régissant la recherche scientifique marine;4. comprend le statut juridique des installations et équipements de recherche scientifique marine.

Titre du module	Le droit de la mer
Cours	<p>Titre: États enclavés</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend le concept d'État enclavé en droit international;2. connaît les droits de navigation des États enclavés en droit international;3. connaît le droit de transit des États enclavés en droit international;4. comprend les droits et les limites de l'accès aux ressources biologiques des États voisins pour les États enclavés et géographiquement désavantagés;5. connaît le droit de participation à la recherche scientifique marine menée dans les États voisins, y compris ses limites.
	<p>Titre: Règlement des différends internationaux en matière de pêche</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend la nature des différends internationaux en matière de pêche;2. est conscient de l'obligation des États de régler pacifiquement les différends internationaux;3. connaît les différents moyens et forums qui existent pour le règlement des différends internationaux en matière de pêche en vertu du droit international;4. comprend les mécanismes de règlement des différends prévus par la CNUDM;5. a une compréhension globale de la compétence, des pouvoirs, des procédures et des limites du Tribunal international du droit de la mer en ce qui concerne le règlement des différends internationaux en matière de pêche, et connaît les méthodes d'exécution des décisions du tribunal.

Titre du module	
Présentation du droit de la mer I	
Code du module	LOS - 102
Description du module	<p>Ce module peut servir d'introduction aux cours dans le domaine des pêches, car il fournit aux participants une compréhension générale de la nature et des principes fondamentaux du droit de la mer, en soulignant son importance dans toutes les questions relatives à l'utilisation durable des ressources marines.</p> <p>Le module passe en revue les régimes internationaux régissant les droits et les devoirs des États dans les différentes zones maritimes, à savoir: la mer territoriale et les subtilités du passage inoffensif; les zones contiguës; la zone économique exclusive/la zone de pêche exclusive; le plateau continental, y compris sa relation avec le statut juridique des eaux superjacentes; et la haute mer, en mettant l'accent sur son statut juridique et sur la liberté de pêcher. Un autre domaine important couvert par ce module est celui des États archipels, en particulier leur statut juridique et leurs droits de pêche.</p>
Cours	<p>Titre: Présentation du droit de la mer: introduction</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. a une compréhension générale de ce qu'est le droit de la mer et reconnaît son importance dans toutes les questions relatives à l'utilisation durable des ressources marines; 2. comprend les principes fondamentaux du droit de la mer.

Titre du module	Présentation du droit de la mer I
Cours	<p data-bbox="616 376 1155 409">Titre: Mer territoriale et zone contiguë</p> <p data-bbox="616 465 967 499"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 555 791 589">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 600 1375 969" style="list-style-type: none">1. comprend la notion et le statut juridique de la mer territoriale, de de ses fonds de son sous-sol et de l'espace aérien qui lui est contigu;2. connaît les droits et les devoirs de l'État côtier dans sa mer territoriale;3. a une compréhension globale du droit de passage inoffensif;4. comprend le concept de zone contiguë;5. connaît les droits de l'État côtier dans la zone contiguë. <p data-bbox="616 1070 1375 1137">Titre: Zone économique exclusive/zone de pêche exclusive</p> <p data-bbox="616 1193 967 1227"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 1283 791 1317">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 1328 1375 1641" style="list-style-type: none">1. comprend les développements qui ont conduit à l'établissement d'une zone économique exclusive/ d'une zone de pêche exclusive;2. comprend le statut juridique de la zone économique exclusive/de la zone de pêche exclusive;3. connaît les droits et obligations de l'État côtier et des autres États dans la zone économique exclusive/la zone de pêche exclusive.

Titre du module	Présentation du droit de la mer I
Cours	<p>Titre: Plateau continental</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend le statut juridique du plateau continental;2. connaît les critères permettant de définir l'extension du plateau continental;3. peut déterminer les droits dont il jouit sur le plateau continental;4. connaît la relation entre le plateau continental et le statut juridique des eaux superjacentes.
	<p>Titre: Haute mer I: statut juridique et liberté de pêcher</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend le statut juridique de la haute mer;2. connaît le concept de liberté de pêcher en haute mer et sa réglementation.
	<p>Titre: États archipels: statut juridique et droits de pêche</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend la différence entre:<ol style="list-style-type: none">a) un archipel côtier;b) un archipel non côtier;c) un archipel médio-océanique;2. peut identifier qui peut tracer des lignes de base archipélagiques et connaît les règles pour les tracer;3. comprend la notion d'eaux archipélagiques;4. connaît les droits dont il bénéficie dans les eaux archipélagiques, notamment en ce qui concerne les droits de pêche traditionnels.

Titre du module		Présentation du droit de la mer II
Code du module	LOS - 103	
Description du module	<p>Ce module a été conçu dans le but de compléter le module «Présentation du droit de la mer I». Il vise à fournir aux participants une connaissance plus détaillée de certains aspects juridictionnels et d'application du droit de la mer. Alors que dans le premier module, les participants se sont familiarisés avec les libertés de la haute mer, dans ce module, les participants se concentreront sur les questions relatives à la juridiction et à l'application de la réglementation en haute mer. Ils étudieront ensuite le droit de poursuite. Les participants étudieront également les droits de navigation, en particulier des navires de pêche, dans les détroits internationaux et les eaux archipélagiques. Enfin, les participants se familiariseront avec les questions de juridiction et de réglementation liées à l'utilisation et au déploiement d'installations et d'équipements de recherche scientifique marine.</p>	
Cours	<p>Titre: Haute mer II: aspects juridictionnels</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. rappelle le statut juridique et les libertés de la haute mer; 2. reconnaît la juridiction exclusive de l'État du pavillon en haute mer; 3. peut identifier les exceptions à la règle de l'exclusivité. 	

Titre du module	Présentation du droit de la mer II
Cours	<p data-bbox="616 376 1366 450">Titre: Détroits et États archipels: aspects liés à la navigation</p> <p data-bbox="616 506 959 539"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 595 783 629">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 640 1366 1077" style="list-style-type: none">1. connaît le droit de passage inoffensif dans les eaux archipélagiques;2. a une compréhension globale du concept de passage en transit et de passage sur les voies maritimes archipélagiques;3. peut identifier les obligations des navires et des aéronefs pendant le passage en transit et le passage sur les voies maritimes archipélagiques;4. connaît les droits et les devoirs des États riverains des détroits et des États archipélagiques en ce qui concerne les voies maritimes archipélagiques. <p data-bbox="616 1133 1174 1167">Titre: Présentation du droit de poursuite</p> <p data-bbox="616 1223 959 1256"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 1312 783 1346">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 1357 1366 1839" style="list-style-type: none">1. comprend les concepts de poursuite et de présence constructive;2. connaît les circonstances qui donnent lieu au droit de poursuite;3. connaît les conditions d'ouverture et de clôture d'une poursuite;4. sait que le droit de poursuite peut être exercé par des navires et des aéronefs;5. comprend qu'il doit y avoir compensation lorsqu'un navire a été arrêté en dehors de la mer territoriale dans des circonstances qui ne justifient pas l'exercice du droit de poursuite.

Titre du module	Présentation du droit de la mer II
Cours	<p data-bbox="616 376 1375 450">Titre: Recherche scientifique marine: aspects juridiques</p> <p data-bbox="616 506 970 539"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 595 794 629">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 640 1375 1077" style="list-style-type: none"><li data-bbox="616 640 1375 707">1. comprend le concept de recherche scientifique marine;<li data-bbox="616 719 1375 875">2. a une compréhension globale du régime de consentement pour entreprendre des recherches scientifiques marines dans les différentes zones maritimes;<li data-bbox="616 887 1375 954">3. connaît les principes généraux régissant la recherche scientifique marine;<li data-bbox="616 965 1375 1077">4. comprend les questions juridiques concernant le statut juridique des installations et équipements de recherche scientifique marine.

Titre du module	
Gestion des pêches	
Code du module	FM - 101
Description du module	<p>Ce module introduit le concept de gestion durable des pêches et passe en revue les cadres politiques, juridiques et institutionnels nécessaires à une gestion efficace. Il décrit les différentes mesures et outils qui peuvent être utilisés pour gérer les pêcheries de manière durable et donne un aperçu des différents types d'opérations de pêche.</p> <p>Le module aborde ensuite la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR), qui constitue une menace majeure pour la durabilité des pêcheries, et décrit les instruments et outils qui existent pour lutter contre la pêche INDNR, notamment le rôle des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP).</p>
Cours	<p>Titre: Introduction à la gestion durable des pêches</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprendre les objectifs et les principes de la gestion des pêches, notamment l'approche de précaution;2. connaît les paramètres biologiques et écologiques et les aspects sociaux de la gestion des pêches;3. comprend le lien entre la recherche et les avis scientifiques, l'analyse des données et les décisions en matière de gestion;4. connaît le concept et les principaux types de mesures et d'outils de conservation et de gestion.

Titre du module	Gestion des pêches
Cours	<p>Titre: Cadres politiques, juridiques et institutionnels</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend la nécessité d'une politique nationale claire pour assurer une gestion durable des pêches et est conscient du processus d'élaboration des politiques sur lequel de telles stratégies sont construites;2. connaît l'importance d'un cadre juridique complet et comprend les procédures relatives aux propositions législatives;3. connaît le cadre institutionnel de la gestion des pêches, notamment les rôles et les responsabilités des autorités compétentes.
	<p>Titre: Mesures et outils de gestion</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. acquiert une vue d'ensemble des différents outils et mesures de gestion – tels que l'intrant (effort), la production (captures - quotas), la zone-temps, les mesures techniques, notamment les engins, etc. – et comprend comment ils peuvent être utilisés;2. sait comment ces mesures et outils de gestion peuvent s'inscrire dans un cadre politique et législatif;3. connaît les modalités de mise en œuvre de ces mesures et outils, ainsi que les infractions fréquentes qui y sont liées.

Titre du module	Gestion des pêches
Cours	<p data-bbox="616 376 986 409">Titre: Opérations de pêche</p> <p data-bbox="616 465 960 499"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 555 785 589">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 600 1369 958" style="list-style-type: none">1. a une vue d'ensemble des différentes opérations de pêche, y compris des types de navires et d'engins, ainsi que des environnements dans lesquels chaque type de navire peut opérer, etc.;2. connaît les espèces ou les groupes d'espèces généralement ciblés par chaque type de navire et engin;3. est conscient des principaux risques de non-conformité pour chaque type de navire et engin. <hr data-bbox="616 1037 1375 1039"/> <p data-bbox="616 1048 1356 1081">Titre: Pêche illicite, non déclarée et non réglementée</p> <p data-bbox="616 1137 960 1171"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 1227 785 1261">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 1272 1369 1552" style="list-style-type: none">1. comprend la définition de la pêche INDNR et la manière d'identifier les activités INDNR;2. comprend l'impact négatif de la pêche INDNR sur la durabilité de la pêche;3. comprend l'impact socioéconomique de la pêche INDNR sur les communautés côtières, en particulier dans les pays en développement.

Titre du module	Gestion des pêches
Cours	<p>Titre: Prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INDNR par le biais de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port de 2009 de la FAO et des instruments et outils internationaux complémentaires</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend l'importance de la mise en œuvre des mesures de l'État du port pour prévenir, contrecarrer et éliminer les activités de pêche INDNR;2. comprend comment les données collectées dans le cadre de la gestion des pêches peuvent informer les évaluations des risques pour la mise en œuvre des obligations internationales visant à freiner la pêche INDNR;3. comprend la nécessité d'une gestion efficace pour mettre en œuvre ces instruments et respecter l'obligation internationale de protéger la biodiversité dans l'environnement marin.
	<p>Titre: Gestion régionale des pêches</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. acquiert une vue d'ensemble du rôle des ORGP dans la gestion des pêches;2. comprend que les ORGP établissent des mesures de conservation et de gestion pour gérer durablement les ressources halieutiques relevant de leur compétence;3. sait où trouver des informations sur les mesures de conservation et de gestion (sites web, etc.).

Titre du module	Gestion des pêches
Cours	<p data-bbox="616 376 1219 412">Titre: Visite de terrain – gestion des pêches</p> <p data-bbox="616 465 960 501"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 555 785 591">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 600 1369 1003" style="list-style-type: none">1. reçoit des instructions verbales en préparation d'une visite sur le terrain sur la «gestion des pêches en pratique»;2. comprend les aspects pratiques de la gestion des pêches;3. se familiarise avec les opérations et les activités quotidiennes qui soutiennent la gestion des pêches;4. comprend les éléments clés permettant de garantir que le cycle de gestion préserve la durabilité des pêches.

Titre du module		Présentation de la gestion des pêches
Code du module	FM - 102	
Description du module	<p>Ce module introduit le concept de gestion durable des pêches. Il passe ensuite en revue les cadres politiques, juridiques et institutionnels nécessaires à une gestion efficace. Le module aborde également la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) en tant que menace majeure pour la durabilité des pêches et présente les instruments et les outils qui existent pour lutter contre la pêche INDNR.</p>	
Cours	<p>Titre: Introduction à la gestion durable des pêches</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend les objectifs et les principes de la gestion des pêches, notamment l'approche de précaution; 2. connaît les paramètres biologiques et écologiques et les aspects sociaux de la gestion des pêches; 3. comprend le lien entre la recherche et les avis scientifiques, l'analyse des données et les décisions de gestion; 4. connaît le concept et les principaux types de mesures et d'outils de conservation et de gestion. 	

Titre du module	Présentation de la gestion des pêches
Cours	<p data-bbox="616 376 1342 405">Titre: Cadres politiques, juridiques et institutionnels</p> <p data-bbox="616 456 959 486"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 535 783 564">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 573 1366 920" style="list-style-type: none"><li data-bbox="616 573 1366 707">1. comprendre la nécessité d'une politique nationale claire pour assurer une gestion durable des pêches et est conscient du processus d'élaboration des politiques sur lequel de telles stratégies sont construites;<li data-bbox="616 714 1366 815">2. connaît l'importance d'un cadre juridique complet et comprend les procédures relatives aux propositions législatives;<li data-bbox="616 822 1366 920">3. connaît le cadre institutionnel de la gestion des pêches, notamment les rôles et les responsabilités des autorités compétentes. <p data-bbox="616 1088 1353 1117">Titre: Pêche illicite, non déclarée et non réglementée</p> <p data-bbox="616 1169 954 1198"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 1261 783 1290">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 1299 1366 1585" style="list-style-type: none"><li data-bbox="616 1299 1366 1375">1. comprend la définition de la pêche INDNR et peut identifier les activités INDNR;<li data-bbox="616 1382 1366 1458">2. comprend l'impact négatif de la pêche INDNR sur la durabilité de la pêche;<li data-bbox="616 1464 1366 1585">3. comprend l'impact socioéconomique de la pêche INDNR sur les communautés côtières, en particulier dans les pays en développement.

Titre du module	Présentation de la gestion des pêches
Cours	<p data-bbox="624 376 1375 488">Titre: Prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INDNR par le biais de l'Accord et des instruments et outils internationaux complémentaires</p> <p data-bbox="624 546 979 577"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="624 636 794 667">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="624 680 1375 1196" style="list-style-type: none"><li data-bbox="624 680 1375 828">1. comprend l'importance de la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port pour prévenir, contrecarrer et éliminer les activités de pêche INDNR;<li data-bbox="624 842 1375 1034">2. comprend comment les données qui proviennent des activités de gestion des pêches peuvent fournir des informations pour les évaluations des risques et la mise en œuvre des obligations internationales visant à réduire la pêche INDNR;<li data-bbox="624 1048 1375 1196">3. comprend la nécessité d'une gestion efficace pour mettre en œuvre ces instruments et respecter l'obligation internationale de protéger la biodiversité dans l'environnement marin.

Titre du module	Droit de la pêche
Code du module	FL - 101
Description du module	<p>Ce module présente aux participants le cadre juridique adopté par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ses agences spécialisées telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), en soulignant la pertinence de ces principes juridiques dans toutes les questions relatives à l'utilisation durable des ressources biologiques. Il met particulièrement l'accent sur les droits et responsabilités de l'État côtier, de l'État du pavillon et de l'État du port en matière de conservation et de gestion des ressources, ainsi que sur la prévention, la dissuasion et l'élimination de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) et des activités liées à la pêche, et sur les mesures relatives au marché convenues à l'échelle internationale. Le module explique donc les droits de l'État côtier dans les zones relevant de sa juridiction nationale et les responsabilités de tous les États en matière de conservation et de gestion des ressources biologiques.</p> <p>Après avoir analysé les dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) de 1982, le module décrit comment d'autres instruments juridiquement contraignants, y compris ceux adoptés par les agences spécialisées des Nations unies, complètent les dispositions de la CNUDM et les développent, en soulignant que la coopération est essentielle à la mise en œuvre et à l'application de ces dispositions. Ce module explore également le rôle des organes régionaux des pêches (ORP) dans l'adoption de mesures de conservation et de gestion et dans la promotion de leur respect. En outre, les instruments volontaires qui fournissent des orientations aux États côtiers, aux États du pavillon et aux États du port pour la mise en œuvre des instruments juridiquement contraignants sont présentés et évalués, de même que les mesures marquées, convenues au niveau international et dérivées de ces instruments volontaires. Le module présente également la structure de gouvernance actuelle pour la conservation et l'utilisation durable de</p>

Titre du module	Droit de la pêche
Cours	<p>la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, tout en considérant l'importance de la politique de la pêche et des cadres institutionnels ainsi que les principales composantes de la législation primaire sur la pêche.</p> <p>Ce module vise à fournir aux participants une base solide sur les droits et les responsabilités de l'État côtier, de l'État du pavillon et de l'État du port, ainsi que sur les mesures liées au marché convenues au niveau international en ce qui concerne la pêche. Il souligne le rôle vital que chacun d'entre eux joue dans la lutte contre la pêche INDNR, ainsi que les activités liées à la pêche qui favorisent cette dernière.</p>
	<p>Titre: Introduction au droit international de la mer – pêche</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend le cadre juridique international relatif à l'exploration et à l'exploitation des ressources biologiques par l'État côtier et les autres États; 2. comprend le concept de liberté de pêcher en haute mer et de sa réglementation; 3. connaît le rôle des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) dans la conservation et la gestion des ressources biologiques; 4. est familiarisé avec les mesures de conservation et de gestion adoptées en vertu du droit international.

Titre du module	Droit de la pêche
Cours	<p data-bbox="616 376 1366 443">Titre: Traités et instruments juridiques non contraignants pertinents</p> <p data-bbox="616 488 960 521"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 566 785 600">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 607 1366 1704" style="list-style-type: none"><li data-bbox="616 607 1366 707">1. a acquis une vue d'ensemble des instruments internationaux juridiquement contraignants relatifs à la pêche;<li data-bbox="616 714 1366 1099">2. comprend les aspects de la pêche traités, entre autres, par:<ol data-bbox="655 786 1366 1099" style="list-style-type: none"><li data-bbox="655 786 1366 853">a) l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons;<li data-bbox="655 860 1366 994">b) l'Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion (l'Accord d'application);<li data-bbox="655 1001 1366 1099">c) l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée;<li data-bbox="616 1106 1366 1207">3. comprend le rôle de la FAO en ce qui concerne les instruments internationaux juridiquement contraignants relatifs à la pêche;<li data-bbox="616 1214 1366 1415">4. comprend la pertinence d'autres instruments internationaux juridiquement contraignants, notamment la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES);<li data-bbox="616 1422 1366 1624">5. connaît les instruments non juridiquement contraignants, notamment le Code de conduite pour une pêche responsable et les divers instruments élaborés dans le cadre du Code, qui traitent des différents aspects de la conservation, de la gestion et de l'exploitation des ressources biologiques marines;<li data-bbox="616 1630 1366 1704">6. comprend la pertinence de ces instruments dans la lutte contre la pêche INDNR.

Titre du module	Droit de la pêche
Cours	<p>Titre: Droits et responsabilités de l'État côtier, de l'État du pavillon et de l'État du port et mesures liées au marché</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend les droits et les responsabilités des États en termes de capacités diverses;2. comprend les mesures relatives au marché convenues au niveau international;3. comprend comment utiliser les ressources documentaires pertinentes pour évaluer dans quelle mesure les instruments internationaux relatifs à la pêche ont été incorporés dans les cadres politiques et juridiques nationaux, et comment promouvoir leur mise en œuvre effective au niveau national.
	<p>Titre: Introduction aux organes régionaux des pêches</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend le devoir des États de coopérer à la mise en place des ORP, y compris les ORGP;2. comprend le rôle des ORP dans la conservation et la gestion des stocks de poissons, notamment la lutte contre la pêche INDNR;3. comprend le devoir des États de coopérer à l'établissement des mesures de conservation et de gestion et de promouvoir leur mise en œuvre effective au niveau national.

Titre du module	Droit de la pêche
Cours	<p>Titre: Sécurité des navires de pêche</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend que la pêche commerciale est une activité dangereuse, avec un taux de mortalité élevé;2. comprend l'importance des normes de sécurité pour les navires de pêche;3. comprend les grands principes de la sécurité, ainsi que les obligations des États conformément aux instruments internationaux, en particulier l'Accord du Cap de 2012;4. comprend l'importance de la mise en œuvre des normes de sécurité pour lutter contre la pêche INDNR et les activités liées à la pêche.
	<p>Titre: Travail dans le secteur des pêches</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend que près de 40 millions de personnes travaillent dans les pêcheries de capture;2. comprend l'importance de la mise en œuvre des normes de base du travail décent dans l'industrie de la pêche;3. comprend les grands principes de la Convention de l'OIT sur le travail dans la pêche de 2007;4. comprend l'importance de la mise en œuvre de normes fondamentales de travail décent pour lutter contre la pêche INDNR et les activités liées à la pêche.

Titre du module	Droit de la pêche
Cours	<p data-bbox="624 376 1375 443">Titre: Diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (ZHJN)</p> <p data-bbox="624 488 967 521"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="624 566 791 600">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="624 607 1375 1373" style="list-style-type: none"><li data-bbox="624 607 1375 880">1. comprend que la structure de gouvernance actuelle pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (ZHJN) n'est pas suffisamment solide pour répondre aux menaces telles que la surpêche, la pêche INDNR, les dommages causés aux habitats des fonds marins ou l'exploitation des ressources minérales dans les ZHJN;<li data-bbox="624 887 1375 1055">2. comprend que les cadres juridiques et institutionnels actuels sont fragmentés en raison de la spécialisation et du champ d'application géographique des organisations internationales et des ORP, qui ont pour mandat de gérer les activités dans les ZHJN;<li data-bbox="624 1061 1375 1196">3. comprend la nécessité d'un nouvel instrument international juridiquement contraignant pour conserver la biodiversité dans les ZHJN, fondé sur la coopération intersectorielle;<li data-bbox="624 1202 1375 1373">4. comprend les grands principes de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité dans les ZHJN, notamment en ce qui concerne les nouveaux mécanismes de déclaration, d'autorisation et de notification des activités aux autorités.

Titre du module	Droit de la pêche
Cours	<p data-bbox="616 376 1262 412">Titre: Introduction à la législation sur la pêche</p> <p data-bbox="616 465 962 501"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 555 786 591">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 600 1369 1308" style="list-style-type: none"><li data-bbox="616 600 1369 712">1. comprend l'importance de la politique en matière de pêche et des cadres institutionnels en relation avec la législation sur la pêche;<li data-bbox="616 721 1369 833">2. comprend le lien entre la gestion des pêches, avec le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS), et la législation sur la pêche;<li data-bbox="616 842 1369 1308">3. a une vue d'ensemble des composantes usuelles de la législation sur la pêche:<ol data-bbox="655 927 1369 1308" style="list-style-type: none"><li data-bbox="655 927 1166 963">a) champ d'application et définitions;<li data-bbox="655 972 979 1008">b) principes et objectifs;<li data-bbox="655 1016 1082 1052">c) dispositions institutionnelles;<li data-bbox="655 1061 1369 1128">d) gestion des pêches, notamment la planification de la gestion et les autorisations;<li data-bbox="655 1137 1038 1173">e) mesures de conservation;<li data-bbox="655 1182 751 1218">f) SCS;<li data-bbox="655 1227 1369 1263">g) procédures d'application et régimes de sanctions;<li data-bbox="655 1272 1023 1308">h) pouvoirs réglementaires.

Titre du module		Présentation du droit de la pêche	
Code du module	FL - 102		
Description du module	<p>Ce module offre aux participants une vue d'ensemble du cadre juridique adopté par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ses agences spécialisées telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en soulignant la pertinence de ces principes juridiques dans toutes les questions relatives à l'utilisation durable des ressources biologiques.</p> <p>Il met particulièrement l'accent sur l'exercice des droits et des responsabilités de l'État côtier, de l'État du pavillon et de l'État du port en matière de conservation et de gestion des ressources, ainsi que sur la prévention, la dissuasion et l'élimination de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) et des activités liées à la pêche, ainsi que sur les mesures relatives au marché convenues au niveau international. Les obligations des États en matière de conservation et de gestion des ressources biologiques sont examinées afin que les participants puissent apprécier les principes juridiques qui leur permettent de s'acquitter de leurs tâches.</p> <p>Le module examine le rôle des organes régionaux des pêches (ORP) pour assurer le respect des mesures de conservation et de gestion, tout en considérant également la pertinence des instruments volontaires qui fournissent des conseils à l'État côtier, à l'État du pavillon et à l'État du port pour la mise en œuvre d'instruments juridiquement contraignants et de mesures liées au marché. Le module fournit également une introduction générale à la législation sur la pêche.</p>		

Titre du module	Présentation du droit de la pêche
Cours	<p data-bbox="612 376 1369 443">Titre: Présentation du droit international de la mer – pêche</p> <p data-bbox="612 488 959 521"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="612 566 783 600">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="612 607 1369 779" style="list-style-type: none"><li data-bbox="612 607 1369 707">1. comprend le cadre juridique international de l'exploration et de l'exploitation des ressources biologiques par l'État côtier et les autres États;<li data-bbox="612 714 1369 779">2. comprend le concept de liberté de pêcher en haute mer et de sa réglementation. <p data-bbox="612 913 1369 981">Titre: Présentation des traités et des instruments juridiques non contraignants pertinents</p> <p data-bbox="612 1048 959 1081"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="612 1126 783 1160">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="612 1167 1369 1697" style="list-style-type: none"><li data-bbox="612 1167 1369 1323">1. acquiert une vue d'ensemble des instruments internationaux juridiquement contraignants relatifs à la pêche et d'autres instruments internationaux juridiquement contraignants pertinents;<li data-bbox="612 1330 1369 1570">2. connaît les instruments non juridiquement contraignants, notamment le Code de conduite pour une pêche responsable et les divers instruments élaborés dans le cadre du Code, qui traitent des différents aspects de la conservation, de la gestion et de l'exploitation des ressources biologiques marines;<li data-bbox="612 1576 1369 1697">3. a une compréhension générale de la pertinence de ces instruments dans la lutte contre la pêche INDNR et les activités liées à la pêche.

Titre du module	Présentation du droit de la pêche
Cours	<p data-bbox="616 371 1375 483">Titre: Présentation des droits et responsabilités de l'État côtier, de l'État du pavillon et de l'État du port, et des mesures liées au marché</p> <p data-bbox="616 539 963 573"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 629 788 663">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 674 1375 819" style="list-style-type: none">1. comprend les droits et les responsabilités des États en termes de capacités diverses;2. comprend les mesures relatives au marché convenues au niveau international. <p data-bbox="616 1032 1375 1099">Titre: Introduction générale aux organes régionaux des pêches</p> <p data-bbox="616 1144 963 1178"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 1223 788 1256">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 1267 1375 1469" style="list-style-type: none">1. connaît le rôle des ORP et des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) dans la conservation et la gestion des stocks de poissons, notamment dans la lutte contre la pêche INDNR;2. est conscient du devoir des États de coopérer à la mise en place de mesures de conservation et de gestion.

Titre du module	Présentation du droit de la pêche
Cours	<p>Titre: Présentation de la question de la sécurité en matière de navires de pêche et de travail dans la pêche</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend les grands principes de la sécurité ainsi que les obligations des États conformément aux instruments internationaux, notamment l'Accord du Cap de 2012;2. comprend les grands principes de la Convention de l'OIT sur le travail dans la pêche de 2007;3. comprend l'importance de la mise en œuvre de normes de base en matière de travail décent et de sécurité des navires de pêche pour lutter contre la pêche INDNR et les activités liées à la pêche.
	<p>Titre: Introduction générale à la législation sur la pêche</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. est conscient de l'importance de la politique en matière de pêche et des cadres institutionnels liés au droit de la pêche;2. est conscient du lien entre la gestion des pêches et la législation sur la pêche, notamment en ce qui concerne le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS);3. a une vue d'ensemble des composantes usuelles de la législation sur la pêche.

Titre du module	Introduction au droit de la pêche
Code du module	FL - 103
Description du module	<p>Ce module propose aux participants une introduction au cadre juridique adopté par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ses agences spécialisées (par exemple, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO]), en soulignant la pertinence de ces principes juridiques dans toutes les questions relatives à l'utilisation durable des ressources biologiques. Ce dernier point est particulièrement important en ce qui concerne l'exercice des responsabilités de l'État côtier, de l'État du pavillon et de l'État du port en matière de conservation et de gestion des ressources et d'élimination de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR), ainsi que les mesures liées au marché.</p> <p>Le module présente également les organes régionaux des pêches (ORP) et aborde leur rôle dans le respect des mesures de conservation et de gestion. Il examine aussi l'utilisation d'instruments volontaires dans le domaine des pêches, qui fournissent des orientations à l'État côtier, à l'État du pavillon et à l'État du port, ainsi que des mesures liées au marché lors de la mise en œuvre des instruments juridiques contraignants qu'ils ont adoptés.</p>

Titre du module	Introduction au droit de la pêche
Cours	<p data-bbox="624 376 1366 450">Titre: Présentation des traités et des instruments non contraignants pertinents</p> <p data-bbox="624 506 967 539"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="624 595 791 629">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="624 640 1366 1155" style="list-style-type: none">1. a une vue d'ensemble des instruments internationaux juridiquement contraignants relatifs à la pêche, ainsi que d'autres instruments internationaux pertinents et juridiquement contraignants;2. connaît les instruments non juridiquement contraignants, notamment le Code de conduite pour une pêche responsable, et les divers instruments élaborés dans le cadre du Code, qui traitent des différents aspects de la conservation, de la gestion et de l'exploitation des ressources biologiques marines;3. a une compréhension générale de la pertinence de ces instruments dans la lutte contre la pêche INDNR et les activités liées à la pêche. <p data-bbox="624 1223 1366 1335">Titre: Présentation des droits et responsabilités de l'État côtier, de l'État du pavillon et de l'État du port, ainsi que des mesures liées au marché</p> <p data-bbox="624 1391 967 1424"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="624 1480 791 1514">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="624 1525 1366 1839" style="list-style-type: none">1. a une vue d'ensemble des instruments internationaux juridiquement contraignants relatifs à la pêche, ainsi que d'autres instruments internationaux pertinents et juridiquement contraignants;2. comprend les droits et les responsabilités des États dans les différents domaines;3. comprend les mesures relatives au marché convenues au niveau international.

Titre du module	Introduction au droit de la pêche
Cours	<p data-bbox="624 376 1375 450">Titre: Introduction générale aux organes régionaux des pêches</p> <p data-bbox="624 506 970 539"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="624 595 794 629">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="624 640 1375 913" style="list-style-type: none"><li data-bbox="624 640 1375 790">1. connaît le rôle des ORP et des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) pour la conservation et la gestion des stocks de poissons, et la lutte contre la pêche INDNR;<li data-bbox="624 801 1375 913">2. est conscient du devoir des États de coopérer à la mise en place de mesures de conservation et de gestion. <p data-bbox="624 965 1375 1039">Titre: Introduction générale à la législation sur la pêche</p> <p data-bbox="624 1077 970 1111"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="624 1155 794 1189">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="624 1200 1375 1473" style="list-style-type: none"><li data-bbox="624 1200 1375 1296">1. est conscient de l'importance de la politique en matière de pêche et des cadres institutionnels en relation avec la législation sur la pêche;<li data-bbox="624 1308 1375 1404">2. est conscient du lien entre la gestion des pêches et le droit de la pêche, notamment en ce qui concerne le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS);<li data-bbox="624 1415 1375 1473">3. a une vue d'ensemble des composantes habituelles de la législation sur la pêche.

Titre du module	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) I - information
Code du module	MCS - 101
Description du module	<p>Ce module présente les concepts et principes clés du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) des pêches. Il vise à améliorer la compréhension des différents types de SCS et les sources d'informations qui y ont trait, ainsi que leur utilisation et leur gestion, afin de renforcer la capacité à concevoir, planifier et mettre en œuvre un SCS plus efficace et efficient.</p> <p>Ce module guide les participants dans le processus de mise en place d'un système d'information du SCS intégré, optimisant l'utilisation d'informations provenant de différentes sources pour contrôler les éléments opérationnels et renforcer les capacités aux niveaux national et régional afin de prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR).</p> <p>Il décrit également comment les différents types et sources d'information pour les opérations de SCS peuvent être utilisés pour contribuer à l'efficacité du système de gestion des pêches en place. Enfin, le module fournit une description des outils de gestion de l'information qui soutiennent le suivi des activités de pêche, ainsi que l'analyse de l'information pour optimiser la prise de décision, faciliter l'accès aux données et améliorer le partage de l'information.</p> <p>Ce module est lié aux autres modules sur les « Programmes et dispositifs » et la « Technologie » relatifs au SCS. L'ensemble de ces modules constituent des cours importants sur le SCS et son rôle dans la gestion des pêches.</p>

Titre du module	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) I - information
Cours	<p>Titre: Introduction au SCS</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend les responsabilités internationales de l'État du port, de l'État du pavillon et de l'État côtier, ainsi que les mesures liées au marché, afin de mettre en œuvre un SCS efficace et efficient pour la pêche et les activités liées à la pêche; 2. comprend ce qu'est le SCS, ses objectifs et ses fonctions; 3. acquiert une connaissance plus approfondie et plus complète des éléments du SCS et de leur interconnexion, en utilisant une approche fondée sur le risque et en tenant compte des contraintes éventuelles et des limitations des ressources; 4. reconnaît la nécessité et l'importance de mettre en place ou d'améliorer un SCS national et régional, en l'intégrant dans un cadre juridique et politique national; 5. est conscient de la valeur de la mise en place de systèmes de SCS solides et des répercussions de l'absence d'un système de SCS.
	<p>Titre: Introduction aux types d'information du SCS</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. acquiert une compréhension claire de l'utilisation et du besoin d'informations pour disposer d'un SCS efficace; 2. développe une vue d'ensemble approfondie des différents types d'information; 3. comprend les différences entre les informations dépendantes et indépendantes de la pêche.

Titre du module	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) I - information
Cours	<p data-bbox="616 376 1366 450">Titre: Types: information dépendante de la pêche (qui provient des opérateurs)</p> <p data-bbox="616 506 959 539"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 595 783 629">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 640 1366 909" style="list-style-type: none">1. comprend ce que l'on entend par informations dépendantes de la pêche;2. peut identifier où se trouvent les informations dépendantes de la pêche (par exemple, auprès des opérateurs et à partir des activités de pêche);3. peut évaluer les avantages et les limites de ce type d'information. <hr/> <p data-bbox="616 1021 1366 1095">Titre: Types: information indépendante de la pêche (qui provient de sources officielles)</p> <p data-bbox="616 1133 959 1167"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 1211 783 1245">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 1245 1366 1592" style="list-style-type: none">1. comprend ce que l'on entend par information indépendante de la pêche;2. peut identifier où l'on peut trouver des informations indépendantes de la pêche (par exemple, à partir des activités de gestion et de SCS au niveau national, régional et international, et même auprès des organisations régionales de gestion des pêches [ORGP]);3. peut évaluer les avantages et les limites de ce type d'information.

Titre du module	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) I - information
Cours	<p>Titre: Introduction aux sources d'information pour le SCS</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. connaît les différentes sources d'informations pour le SCS (opérateurs, sources officielles et services de renseignement);2. comprend comment identifier et extraire ces informations, y compris comment mettre en forme et structurer les données de détection et les enquêtes relatives au SCS;3. peut faire la différence entre les informations fiables et celles qui ne le sont pas;4. peut évaluer les informations en vue de prendre des décisions en matière de SCS.
	<p>Titre: Sources: information provenant des opérateurs</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. a une compréhension approfondie de tous les types d'informations qui peuvent être obtenues des opérateurs (journaux de bord, déclarations de transbordement, déclarations de débarquement, notes de vente, documents de transport, etc.);2. est familiarisé avec les formulaires et les formats nécessaires pour assurer une collecte d'informations cohérente et probantes, y compris en développant des formulaires nationaux et en adoptant les modèles des ORGP.

Titre du module	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) I - information
Cours	<p data-bbox="616 376 1366 443">Titre: Sources: information provenant d'activités officielles</p> <p data-bbox="616 488 959 521"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 566 783 600">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 607 1366 1155" style="list-style-type: none"><li data-bbox="616 607 1366 981">1. a une compréhension approfondie de tous les types d'informations qui peuvent être collectées par le biais d'activités officielles ou mandatées officiellement, y compris: les déclarations d'entrée/sortie, les rapports des observateurs et des inspecteurs, les activités de surveillance, la surveillance électronique (système de surveillance des navires [SSN], système d'identification automatique [SIA], systèmes de surveillance électronique à distance, service d'intervention d'urgence, etc.), la surveillance participative, les dispositifs de traçabilité, etc.;<li data-bbox="616 987 1366 1155">2. se familiarise avec les formulaires et les formats nécessaires pour garantir une collecte d'informations cohérente et probante, y compris en développant des formulaires nationaux et en adoptant les modèles des ORGP. <p data-bbox="616 1245 1219 1279">Titre: Sources: services de renseignements</p> <p data-bbox="616 1323 959 1357"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 1402 783 1435">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 1442 1366 1749" style="list-style-type: none"><li data-bbox="616 1442 1366 1570">1. a une connaissance approfondie de tous les types d'informations qui peuvent être tirées du renseignement, lequel provient souvent de sources auxiliaires ou tierces;<li data-bbox="616 1576 1366 1677">2. sait que les informations provenant de sources irrégulières doivent être vérifiées et contrôlées, et connaît les procédures à suivre pour ces contrôles;<li data-bbox="616 1684 1366 1749">3. peut élaborer un cadre pour l'enregistrement de ce type d'informations.

Titre du module	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) I - information
Cours	<p data-bbox="624 376 858 409">Titre: Utilisations</p> <p data-bbox="624 465 970 499"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="624 555 794 589">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="624 600 1375 1574" style="list-style-type: none"><li data-bbox="624 600 1375 667">1. sait ce qu'il faut faire pour planifier et évaluer les besoins en informations pour les activités de SCS;<li data-bbox="624 678 1375 790">2. reconnaît la nécessité de disposer de différents types d'informations pour procéder à des évaluations efficaces des risques;<li data-bbox="624 801 1375 913">3. comprend la nécessité de mettre en place un système de suivi basé sur la collecte systématique de types spécifiques d'informations;<li data-bbox="624 925 1375 1081">4. a une vue d'ensemble des méthodes adoptées pour effectuer les évaluations de SCS en utilisant différentes sources d'information, y compris les contrôles croisés et les vérifications;<li data-bbox="624 1093 1375 1205">5. connaît les procédures permettant d'effectuer les analyses statistiques nécessaires pour étayer les activités de SCS, y compris les évaluations des risques;<li data-bbox="624 1216 1375 1328">6. comprend le besoin d'informations pour effectuer les rapports obligatoires et la nécessité d'un accès facile à ces informations;<li data-bbox="624 1339 1375 1451">7. comprend que des systèmes doivent être mis en place pour garantir que les informations recueillies informent le cycle de gestion;<li data-bbox="624 1462 1375 1574">8. comprend quels types d'informations peuvent être utilisés pour la détection et l'investigation des infractions en matière de pêche.

Titre du module	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) I - information
Cours	<p data-bbox="616 376 794 405">Titre: Gestion</p> <p data-bbox="616 454 959 483"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 533 783 562">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 568 1369 1128" style="list-style-type: none"><li data-bbox="616 568 1369 633">1. comprend l'importance d'une gestion efficace de l'information;<li data-bbox="616 640 1369 813">2. reconnaît la nécessité de disposer de systèmes de collecte et de stockage de l'information, qui garantissent que l'information est facilement accessible à tous les praticiens, le cas échéant (par exemple, des bases de données);<li data-bbox="616 819 1369 920">3. connaît les méthodes et les outils utilisés pour analyser les informations en fonction des besoins des SCS;<li data-bbox="616 927 1369 1128">4. est familiarisé avec les formulaires et les requêtes des bases de données, afin de permettre le partage des informations et l'établissement de rapports efficaces et réguliers – notamment pour répondre aux besoins internationaux, régionaux et bilatéraux conformément aux normes internationales.

Titre du module	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) II - programmes/dispositifs
Code du module	MCS - 102
Description du module	<p>Ce module présente aux participants les concepts et principes clés du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) des pêches. Il vise à améliorer leur compréhension des différents programmes et dispositifs de SCS qui existent afin de renforcer leurs capacités à concevoir, planifier et mettre en œuvre des SCS plus efficaces et efficaces. Certains de ces programmes peuvent se référer à des programmes d'observation, à des programmes d'inspection ou à d'autres programmes spécifiques.</p> <p>En étudiant la manière de mettre en place une politique intégrée de SCS, d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles et d'appliquer des éléments opérationnels tels que les programmes et les dispositifs, ce module contribue au renforcement des capacités aux niveaux national et régional afin de prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR).</p> <p>Le module décrit également différentes opérations de SCS (notamment les opérations en mer, à terre et aériennes), analysant leurs objectifs, les principales difficultés, les avantages et les considérations clés pour contribuer à l'efficacité du système de gestion des pêches en place.</p> <p>Enfin, le module décrit l'importance de disposer d'une autorité gouvernementale dotée d'un pouvoir législatif et d'une capacité suffisants pour mettre en œuvre un SCS.</p> <p>Ce module est lié aux autres modules sur l'«Information» et la «Technologie» relatifs au SCS. L'ensemble de ces modules constituent des cours importants sur le SCS et son rôle dans la gestion des pêches.</p>

Titre du module	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) II - programmes/dispositifs
Cours	<p data-bbox="616 371 973 405">Titre: Introduction au SCS</p> <p data-bbox="616 461 960 495"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 551 785 584">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 595 1369 1357" style="list-style-type: none">1. comprend les responsabilités internationales d'un État du port, d'un État du pavillon et d'un État côtier, ainsi que les mesures liées au marché pour assurer un SCS efficace et efficient de la pêche et des activités liées à la pêche;2. comprend ce qu'est le SCS, ses objectifs et ses fonctions;3. acquiert une connaissance plus approfondie et plus complète des éléments du SCS et de leur interconnexion, en utilisant une approche fondée sur les risques et en tenant compte des contraintes éventuelles et des limitations des ressources;4. reconnaît la nécessité et l'importance de mettre en place ou d'améliorer le SCS national et régional, en l'intégrant dans un cadre juridique et politique national;5. est conscient de la valeur de la mise en place de systèmes de SCS solides et des répercussions de l'absence d'un système de SCS. <p data-bbox="616 1424 1369 1491">Titre: Introduction aux programmes, dispositifs, etc. de SCS</p> <p data-bbox="616 1536 960 1570"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 1626 785 1659">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 1671 1369 1984" style="list-style-type: none">1. comprend la signification des programmes et des dispositifs dans le cadre du SCS;2. peut identifier les besoins nationaux/régionaux dans le contexte des programmes et des dispositifs;3. est conscient de l'importance de la mise en place de programmes et de dispositifs pour une mise en œuvre efficace du SCS;4. est conscient des liens entre les différents programmes et dispositifs dans le cadre du SCS.

Titre du module	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) II – programmes/dispositifs
Cours	<p>Titre: Programmes et dispositifs d'inspection</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend les différents programmes, leurs fonctions et leurs objectifs au sein du système de SCS;2. comprend les différents types de dispositifs, leurs fonctions et leurs objectifs dans le cadre du système de SCS;3. comprend les liens entre les différents programmes et dispositifs dans le cadre du SCS (inspection, observateurs, opérations, autres);4. peut diriger des processus visant à concevoir ou mettre en place et améliorer des programmes et des dispositifs dans le cadre du SCS (inspection, observateurs, opérations, autres).
	<p>Titre: Programmes d'observateurs</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend les objectifs des programmes d'observation, et le rôle des observateurs à bord et sur le terrain;2. peut concevoir des programmes d'observation, avec:<ol style="list-style-type: none">a) les profils des observateurs;b) les objectifs et les fonctions du programme;c) les besoins d'information;d) la collecte et l'analyse des données;e) la stratégie de mise en œuvre;f) les rapports;g) les besoins et stratégie de formation;h) la sécurité et la sûreté des observateurs.

Titre du module	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) II - programmes/dispositifs
Cours	<p data-bbox="616 376 1043 412">Titre: Programmes spécifiques</p> <p data-bbox="616 465 960 501"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 555 785 591">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 600 1369 1344" style="list-style-type: none"><li data-bbox="616 600 1369 752">1. peut identifier les besoins et les solutions liés aux programmes tels que les plans de contrôle, les plans d'inspection, les plans de traçabilité et autres, conformément au cadre national ou régional;<li data-bbox="616 761 1369 1182">2. peut comprendre les objectifs des différents programmes et les éléments essentiels, tels que:<ol data-bbox="654 842 1369 1182" style="list-style-type: none"><li data-bbox="654 842 858 878">a) les objectifs;<li data-bbox="654 887 938 922">b) le cadre juridique;<li data-bbox="654 931 868 967">c) les fonctions;<li data-bbox="654 976 1136 1012">d) les responsabilités – les autorités;<li data-bbox="654 1021 1369 1102">e) les procédures opérationnelles standard (POS) – les dispositifs;<li data-bbox="654 1111 858 1146">f) les rapports;<li data-bbox="654 1155 1200 1191">g) l'évaluation et le retour d'information;<li data-bbox="616 1200 1369 1344">3. peut diriger ou participer au processus de conception ou mise en place et amélioration des plans de contrôle, des plans d'inspection, des plans de traçabilité et autres. <p data-bbox="616 1379 1369 1460">Titre: Structuration de la politique et des éléments opérationnels du SCS</p> <p data-bbox="616 1514 960 1550"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 1603 785 1639">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 1648 1369 2078" style="list-style-type: none"><li data-bbox="616 1648 1369 1800">1. peut concevoir une politique nationale et régionale, en tenant compte des cadres juridiques, administratifs, opérationnels et financiers pertinents pour assurer une base correcte pour les SCS;<li data-bbox="616 1809 1369 1890">2. peut identifier les besoins afin de mettre en place une politique en matière de SCS;<li data-bbox="616 1899 1369 2078">3. est conscient des éléments opérationnels existants (objectifs, avantages, liens, etc.) et est capable de sélectionner les plus appropriés pour une mise en œuvre efficace et efficiente de la politique en matière de SCS.

Titre du module	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) II – programmes/dispositifs
Cours	<p data-bbox="619 376 1380 450">Titre: Planification des opérations de SCS (en mer, à terre, dans les airs)</p> <p data-bbox="619 506 970 539"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="619 595 794 629">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="619 640 1380 1122" style="list-style-type: none"> 1. peut identifier les besoins opérationnels en matière de SCS, sur la base des pêcheries nationales ou régionales, des ressources disponibles et des options qui existent; 2. peut évaluer les besoins financiers, humains et technologiques pour réaliser des opérations de SCS efficaces et efficientes; 3. connaît les différentes options de SCS couvrant les opérations en mer, à terre et dans les airs; 4. peut identifier et planifier des actions concertées avec d'autres autorités (douanes, police, marine, garde-côtes, etc.). <hr/> <p data-bbox="619 1178 1380 1252">Titre: Mise en œuvre des opérations de SCS (en mer, à terre, dans les airs)</p> <p data-bbox="619 1308 970 1341"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="619 1397 794 1431">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="619 1442 1380 1722" style="list-style-type: none"> 1. comprend les différents types de SCS couvrant les opérations maritimes, côtières et aériennes; 2. est pleinement conscient des éléments clés des opérations de SCS; 3. peut identifier, coordonner et établir des liens opérationnels avec d'autres autorités (douanes, police, marine, garde-côtes, etc.).

Titre du module	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) II – programmes/dispositifs
Cours	<p data-bbox="616 376 1142 412">Titre: Inspections en mer – opérations</p> <p data-bbox="616 465 959 501"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 555 783 591">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 600 1369 1346" style="list-style-type: none"><li data-bbox="616 600 1246 636">1. comprend l'objectif des inspections en mer;<li data-bbox="616 645 1369 719">2. connaît les différentes opérations en mer en termes d'activités de pêche et d'activités liées à la pêche;<li data-bbox="616 728 1369 1144">3. comprend comment préparer et mener une inspection en mer, en mettant l'accent sur ce qui doit être inspecté:<ol data-bbox="655 853 1369 1144" style="list-style-type: none"><li data-bbox="655 853 1031 889">a) les documents du navire;<li data-bbox="655 898 1166 934">b) les documents relatifs à l'équipage;<li data-bbox="655 943 1369 1016">c) les documents relatifs à la pêche ou aux activités liées à la pêche;<li data-bbox="655 1025 967 1061">d) les engins de pêche;<li data-bbox="655 1070 975 1106">e) les cales et les ponts;<li data-bbox="655 1115 1018 1151">f) les produits de la pêche;<li data-bbox="616 1153 1369 1346">4. est pleinement conscient de l'importance de rapporter les résultats de l'inspection et de les communiquer aux différentes autorités compétentes (États et organisations régionales de gestion des pêches [ORGP], le cas échéant).

Titre du module	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) II – programmes/dispositifs
Cours	<p data-bbox="624 376 1142 409">Titre: Inspections à terre – opérations</p> <p data-bbox="624 465 967 499"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="624 555 794 589">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="624 600 1375 1568" style="list-style-type: none"><li data-bbox="624 600 1246 633">1. comprend l'objectif des inspections à terre;<li data-bbox="624 645 1375 1406">2. connaît les différentes opérations à terre liées aux activités de pêche, aux activités connexes ou aux processus de la chaîne de valeur de la pêche:<ol data-bbox="663 768 1375 1406" style="list-style-type: none"><li data-bbox="663 768 1375 969">a) comprend comment préparer et mener les inspections à terre, en mettant l'accent sur ce qui doit être inspecté dans le port: documentation de l'origine légale, documentation de la pêche ou des activités liées à la pêche, débarquements, etc.;<li data-bbox="663 981 1375 1205">b) aux points de contrôle et dans les transports: origine et destination, documents d'origine légale, documents relatifs à la pêche ou aux activités liées à la pêche, systèmes de documentation des captures, produits de la pêche (quantité, composition, etc.);<li data-bbox="663 1216 1375 1406">c) dans les usines et les installations: stockage, documentation sur l'origine légale, documentation sur les activités de pêche ou liées à la pêche, systèmes de documentation des captures, produits de la pêche (quantité, composition, etc.);<li data-bbox="624 1417 1375 1568">3. est conscient de l'importance de rendre compte des résultats des inspections et de les communiquer aux différentes autorités concernées (États et ORGP, le cas échéant).

Titre du module	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) II - programmes/dispositifs
Cours	<p data-bbox="616 376 992 412">Titre: Opérations aériennes</p> <p data-bbox="616 465 960 501"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 555 785 591">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 600 1369 963" style="list-style-type: none">1. comprend les avantages et les limites des opérations aériennes pour la surveillance des pêcheries;2. connaît tous les moyens de surveillance aérienne existants et leurs caractéristiques;3. connaît les informations qui peuvent être collectées par les opérations aériennes;4. sait comment utiliser et rapporter les informations issues des opérations aériennes et les recouper avec d'autres informations du système de SCS. <p data-bbox="616 1093 1369 1160">Titre: Pouvoirs et autorité: inspecteurs des pêches, observateurs, autres agents</p> <p data-bbox="616 1205 960 1240"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 1285 785 1321">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 1330 1369 1747" style="list-style-type: none">1. peut identifier les responsabilités des différents agents en matière de SCS;2. est conscient de la dimension éthique de ses responsabilités;3. comprend la structure, la législation et la responsabilité de l'utilisation du pouvoir d'autorité;4. peut identifier les liens et les responsabilités partagées avec d'autres responsables de la pêche et d'autres autorités;5. a la capacité d'articuler et/ou d'établir des liens avec d'autres autorités, dans le but de réaliser un SCS plus efficace et efficient.

Titre du module	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) III - technologie
Code du module	MCS - 103
Description du module	Ce module propose un cours avancé sur la technologie du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS). Les participants à ce module acquièrent une bonne connaissance pratique des aspects technologiques du SCS, du rôle du centre de surveillance des pêches (CSP) et des différents outils dont il dispose, de l'utilité des données et des informations, des types de moyens maritimes, aériens et terrestres, et de l'utilité des technologies émergentes.
Cours	<p>Titre: Introduction au SCS</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend les responsabilités internationales qui lui incombent en tant qu'État du port, État du pavillon et État côtier, ainsi que les mesures liées au marché, afin de mettre en œuvre un SCS efficace et efficient dans le domaine de la pêche et des activités connexes; 2. est conscient de ce qu'est le SCS, de ses objectifs et de ses fonctions; 3. acquiert une connaissance accrue et complète des éléments du SCS et de leur interconnexion, en utilisant une approche fondée sur les risques et en tenant compte des contraintes et des limitations en matière de ressources; 4. reconnaît la nécessité et l'importance de mettre en place et d'améliorer le SCS national et régional intégré dans le cadre juridique et politique national; 5. connaît les implications de la mise en place de systèmes de SCS solides et les répercussions de l'absence d'un système de SCS.

Titre du module	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) III – technologie
Cours	<p data-bbox="616 376 1209 412">Titre: Introduction à la technologie du SCS</p> <p data-bbox="616 465 960 501"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 555 785 591">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 600 1369 1120" style="list-style-type: none"><li data-bbox="616 600 1369 712">1. comprend le rôle de la technologie dans le cadre général du SCS et de l'application de la réglementation en matière de pêche;<li data-bbox="616 721 1369 878">2. est capable de faire la distinction entre les différents outils technologiques et d'identifier les interconnexions, en utilisant une approche fondée sur les risques;<li data-bbox="616 887 1369 1043">3. est conscient de l'importance de l'intégration, de l'utilisation et de l'application de la technologie dans le cadre d'un SCS efficace au sein d'un cadre juridique et politique plus large;<li data-bbox="616 1052 1369 1120">4. est conscient des compétences nécessaires et des difficultés qui leur sont associées. <p data-bbox="616 1205 1251 1240">Titre: Centre de surveillance des pêches (CSP)</p> <p data-bbox="616 1281 957 1317"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 1357 785 1393">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 1402 1369 1890" style="list-style-type: none"><li data-bbox="616 1402 1369 1469">1. apprécie le rôle clé et le champ d'application d'un CSP national dans le cadre du SCS;<li data-bbox="616 1478 1369 1635">2. comprend parfaitement le processus et les implications de la création ou de la modernisation d'un CSP national, y compris en termes de besoins financiers, techniques, juridiques et de ressources humaines;<li data-bbox="616 1644 1369 1756">3. a une compréhension opérationnelle du fonctionnement quotidien d'un CSP en tant qu'unité fonctionnelle;<li data-bbox="616 1765 1369 1890">4. a une bonne compréhension des liens entre le CSP, les autres autorités nationales compétentes et le SCS national ou régional au sens large, ainsi que de l'application de la législation.

Titre du module	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) III - technologie
Cours	<p data-bbox="624 371 1375 439">Titre: Outils de suivi des navires et d'imagerie d'un CSP: radar, SSN, SIA, autres outils satellitaires</p> <p data-bbox="624 483 976 517"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="624 562 799 595">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="624 600 1375 987" style="list-style-type: none"> 1. est conscient de la gamme d'outils de suivi et d'imagerie disponibles pour une utilisation au sein d'un CSP; 2. est pleinement conscient de l'importance d'un système de surveillance des navires (SSN) dans un cadre national et de son potentiel dans les accords opérationnels au niveau régional; 3. peut identifier l'utilité et apprécier les limites des informations et des données fournies par les différents outils (SSN, radar, système d'identification automatique [SIA], autres outils satellitaires). <hr/> <p data-bbox="624 1077 1375 1144">Titre: Intégration et analyse des données et application stratégique</p> <p data-bbox="624 1189 967 1223"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="624 1267 791 1301">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="624 1305 1375 1771" style="list-style-type: none"> 1. peut assimiler, rassembler, organiser et classer des informations et des données; 2. peut interpréter et analyser des données et des informations pour révéler des modèles et des tendances dans l'espace et dans le temps; 3. peut intégrer des données et des informations dérivées du CSP avec d'autres sources, tant au niveau national que régional; 4. peut préparer des données et des informations à présenter comme preuves; 5. peut rendre compte régulièrement des résultats des analyses, ainsi que des implications et des recommandations qui en découlent.

Titre du module	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) III – technologie
Cours	<p>Titre: Systèmes de surveillance électronique à distance</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. a une compréhension claire des systèmes de surveillance électronique et des types d'outils et de systèmes disponibles;2. est conscient de l'utilité et de l'analyse des résultats, de leurs points forts et points faibles;3. comprend le rôle des systèmes de surveillance électronique dans le cadre de systèmes de SCS nationaux plus étendus.
	<p>Titre: Utilisation des nouvelles technologies</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. est conscient des types, de l'application et de l'utilité des nouvelles technologies dans le SCS telles qu'elles sont appliquées aux pêcheries à grande et petite échelle, ainsi que dans les processus et procédures après capture dans la chaîne de valeur.
	<p>Titre: Introduction aux moyens de SCS</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. a une bonne connaissance pratique des types de moyens déployés dans les opérations de SCS en mer, dans les airs et à terre, et de la terminologie technique spécifique qui leur est associée;2. est conscient de l'importance de ces moyens du point de vue de leur contribution à l'efficacité et à l'efficience des systèmes de SCS;3. est conscient du coût, de l'entretien et des implications opérationnelles des moyens et des stratégies de réduction des coûts par le biais de synergies nationales et régionales, d'opérations conjointes et de moyens partagés.

Titre du module	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) III - technologie
Cours	<p>Titre: Moyens de SCS de surface (navires)</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. a une bonne connaissance pratique des différents types de moyens maritimes du point de vue des besoins des patrouilles (côtière, hauturière, en haute mer);2. apprécie les besoins opérationnels des différents scénarios et peut prendre en compte les avantages et les inconvénients associés à chaque type de navire;3. outre le type de navire, possède une bonne connaissance pratique de la configuration des navires et de l'équipement à bord.
	<p>Titre: Moyens de surveillance aérienne</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. a une bonne connaissance pratique des différents types de moyens aériens du point de vue des besoins des patrouilles (champs d'application et autonomie);2. apprécie les besoins opérationnels des différents scénarios et peut prendre en compte les avantages et les inconvénients associés à chaque type de navire;3. outre le type de moyen, possède une bonne connaissance pratique des configurations et de l'équipement embarqué.

Titre du module	Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) III – technologie
Cours	<p data-bbox="614 376 1165 409">Titre: Moyens de surveillance terrestres</p> <p data-bbox="614 454 960 488"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="614 533 785 566">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="614 571 1369 920" style="list-style-type: none">1. a une bonne connaissance pratique des différents types de véhicules terrestres et autres moyens du point de vue des besoins des patrouilles;2. apprécie les besoins opérationnels des différents scénarios et peut prendre en compte les avantages et les inconvénients associés à chaque type de navire;3. outre le type de moyens, possède une bonne connaissance pratique de la configuration des véhicules et des équipements associés. <p data-bbox="614 1010 1375 1077">Titre: Visites de terrain (centre de surveillance des pêches et centre d'opérations des garde-côtes)</p> <p data-bbox="614 1133 960 1167"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="614 1223 785 1256">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="614 1261 1369 1417" style="list-style-type: none">1. apprécie les réalités pratiques des opérations quotidiennes de SCS;2. peut contextualiser les connaissances assimilées dans d'autres sessions de formation.

Titre du module	Présentation du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches (SCS) I - information
Code du module	MCS - 104
Description du module	<p>Ce module introduit les participants aux concepts et principes généraux du Suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) des pêches et améliore leur compréhension des différents types, sources, utilisations et gestion de l'information relative au SCS disponible, afin d'améliorer leur compréhension de la conception, de la planification et de la mise en œuvre d'un SCS efficace et efficient.</p> <p>Le module présente les types, les sources, les utilisations et la gestion de l'information pour les opérations de SCS afin d'aborder les considérations clés qui contribueront à l'efficacité du système de gestion des pêches en place.</p> <p>Enfin, le module fournit une description des outils de gestion de l'information qui soutiennent le suivi des activités de pêche, ainsi que l'analyse de l'information pour optimiser la prise de décision pour un accès facile aux données et un meilleur partage de l'information.</p> <p>Ce module est lié aux autres modules sur les «Programmes et dispositifs» et la «Technologie» relatifs au SCS. Ensemble, ces modules constituent des cours importants sur le SCS et son rôle dans la gestion des pêches.</p>

Titre du module	Présentation du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches (SCS) I - information
Cours	<p data-bbox="616 376 973 409">Titre: Introduction au SCS</p> <p data-bbox="616 465 960 499"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 555 785 589">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 600 1369 1406" style="list-style-type: none">1. comprend les responsabilités internationales qui lui incombent en tant qu'État du port, État du pavillon et État côtier, ainsi que les mesures liées au marché pour assurer un contrôle et une surveillance efficaces et efficaces de la pêche et des activités liées à la pêche;2. est conscient de ce qu'est le SCS, de ses objectifs et de ses fonctions;3. acquiert une connaissance accrue et complète des éléments du contrôle et de la surveillance et de leur interconnexion, en utilisant une approche fondée sur les risques et en tenant compte des contraintes et des limitations en matière de ressources;4. reconnaît la nécessité et l'importance de mettre en place ou d'améliorer le système national et régional de surveillance et de communication intégré dans le cadre juridique et politique national;5. connaît les implications de la mise en place de systèmes de SCS solides et les répercussions de l'absence d'un système de SCS. <p data-bbox="616 1451 1369 1485">Titre: Introduction aux types d'information pour le SCS</p> <p data-bbox="616 1541 960 1574"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 1630 785 1664">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 1675 1369 1989" style="list-style-type: none">1. acquiert une compréhension claire de l'utilisation et du besoin d'information pour disposer d'un SCS efficace;2. développe une vue d'ensemble approfondie des différents types d'information;3. comprend les différences entre les informations dépendantes de la pêche et les informations indépendantes de la pêche.

Titre du module	Présentation du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches (SCS) I – information
Cours	<p>Titre: Types: information dépendante de la pêche (qui provient de sources officielles)</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend ce que l'on entend par «informations dépendantes de la pêche»; 2. peut identifier où trouver des informations dépendantes de la pêche (par exemple, auprès d'opérateurs et à partir des activités de pêche); 3. peut évaluer les avantages et les limites de ce type d'information.
	<p>Titre: Types: information indépendante de la pêche (qui provient de sources officielles)</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend ce que l'on entend par information indépendante de la pêche; 2. peut identifier où l'on peut trouver des informations indépendantes de la pêche (par exemple, les activités de gestion et de SCS au niveau national, régional et international, notamment auprès des organisations régionales de gestion des pêches [ORGP]); 3. peut évaluer les avantages et les limites de ce type d'information.
	<p>Titre: Introduction aux sources d'information pour le SCS</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. connaît les différentes sources d'information du SCS (opérateurs, sources officielles et renseignements); 2. comprend comment identifier et extraire de telles informations, y compris comment formater et structurer les données de détection et les enquêtes de SCS; 3. peut faire la différence entre les informations fiables et celles qui ne le sont pas; 4. peut évaluer les informations en vue de prendre des décisions en matière de SCS.

Titre du module	Présentation du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches (SCS) I - information
Cours	<p>Titre: Utilisations</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. sait ce qui est nécessaire pour planifier et évaluer les besoins en information pour les activités de SCS;2. reconnaît la nécessité de disposer de différents types d'information pour réaliser des évaluations de risques efficaces;3. comprend la nécessité de mettre en place un système de surveillance basé sur la collecte régulière de types d'information spécifiques;4. a une vue d'ensemble des méthodes adoptées pour réaliser des évaluations de SCS à l'aide de différentes sources d'information, y compris les recoupements et les vérifications;5. connaît les procédures permettant d'effectuer les analyses statistiques nécessaires pour étayer les activités du SCS, y compris les évaluations des risques;6. comprend le besoin d'informations pour effectuer les rapports obligatoires et la nécessité d'un accès facile à ces informations;7. comprend que des systèmes doivent être mis en place pour garantir que les informations collectées alimentent le cycle de gestion;8. comprend quels types d'informations peuvent être utilisés pour la détection et l'investigation des infractions en matière de pêche.

Titre du module	Présentation du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches (SCS) I - information
Cours	<p data-bbox="616 371 799 405">Titre: Gestion</p> <p data-bbox="616 461 963 495"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 551 788 584">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 595 1383 1200" style="list-style-type: none"><li data-bbox="616 595 1383 663">1. comprend l'importance d'une gestion efficace de l'information;<li data-bbox="616 674 1383 875">2. reconnaît la nécessité de systèmes de collecte et de stockage de l'information, qui garantissent que l'information est facilement accessible à tous les praticiens, le cas échéant (par exemple, des bases de données);<li data-bbox="616 887 1383 954">3. connaît les méthodes et les outils utilisés pour analyser les informations en fonction des besoins du SCS;<li data-bbox="616 965 1383 1200">4. est familiarisé avec les formulaires et les requêtes des bases de données, afin de permettre le partage des informations et l'établissement de rapports efficaces et réguliers – notamment pour répondre aux besoins internationaux, régionaux et bilatéraux conformément aux normes internationales.

Titre du module	Présentation du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches (SCS) II – programmes/dispositifs
Code du module	MCS – 105
Description du module	<p>Ce module présente aux participants les concepts et principes clés du suivi, contrôle et surveillance (SCS) des pêches et améliore leur compréhension des différents programmes et dispositifs de SCS qui existent.</p> <p>Il comprend une introduction sur la manière de mettre en place une politique intégrée de SCS, d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles et d'appliquer des éléments opérationnels. Le module décrit l'importance de disposer d'une autorité gouvernementale dotée d'un pouvoir législatif et d'une capacité suffisants pour mettre en œuvre le SCS.</p> <p>Le module est lié aux autres modules sur l'«Information» et la «Technologie» relatives au SCS. L'ensemble de ces modules constituent des cours importants sur le SCS et son rôle dans la gestion des pêches.</p>
Cours	<p>Titre: Introduction au SCS</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend les responsabilités internationales qui lui incombent en tant qu'État du port, État du pavillon et État côtier, ainsi que les mesures liées au marché, afin de mettre en œuvre un SCS efficace et efficient dans le domaine de la pêche et des activités connexes; 2. est conscient de ce qu'est le SCS, de ses objectifs et de ses fonctions; 3. acquiert une connaissance accrue et complète des éléments du SCS et de leur interconnexion, en utilisant une approche fondée sur les risques et en tenant compte des contraintes et des limitations en matière de ressources;

Titre du module	Présentation du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches (SCS) II – programmes/dispositifs
Cours	<p>4. reconnaît la nécessité et l'importance de mettre en place ou d'améliorer le SCS national et régional intégré dans le cadre juridique et politique national;</p> <p>5. connaît les implications de la mise en place de systèmes de SCS solides et les répercussions de l'absence d'un système de SCS.</p>
	<p>Titre: Introduction aux programmes, dispositifs, etc. de SCS</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend la signification des programmes et des dispositifs dans le cadre du SCS; 2. peut identifier les besoins nationaux et régionaux dans le contexte des programmes et des dispositifs; 3. est conscient de l'importance de la mise en place de programmes et de dispositifs pour parvenir à une mise en œuvre efficace du SCS; 4. est conscient des liens entre les différents programmes et dispositifs dans le cadre du SCS.
	<p>Titre: Structuration de la politique et des éléments opérationnels du SCS</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. peut concevoir une politique nationale et régionale, en tenant compte des cadres juridiques, administratifs, opérationnels et financiers pertinents pour assurer une base correcte pour le SCS; 2. peut identifier les besoins afin de mettre en place une politique en matière de SCS; 3. est conscient des éléments opérationnels existants (objectifs, avantages, liens, etc.) et est capable de sélectionner les plus appropriés pour une mise en œuvre efficace et efficiente de la politique en matière de SCS.

Titre du module	Présentation du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches (SCS) II – programmes/dispositifs
Cours	<p data-bbox="609 376 1378 450">Titre: Planification des opérations de SCS (en mer, à terre, dans les airs)</p> <p data-bbox="609 506 954 539"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="609 595 778 629">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="609 640 1378 1122" style="list-style-type: none"><li data-bbox="609 640 1378 786">1. peut identifier les besoins opérationnels en matière de SCS, sur la base des pêcheries nationales ou régionales, des ressources disponibles et des options possibles;<li data-bbox="609 797 1378 909">2. peut évaluer les besoins financiers, humains et technologiques pour réaliser des opérations de SCS efficaces et efficientes;<li data-bbox="609 920 1378 999">3. connaît les différentes options de SCS couvrant les opérations en mer, à terre et dans les airs;<li data-bbox="609 1010 1378 1122">4. peut identifier et planifier des actions concertées avec d'autres autorités (douanes, police, marine, garde-côtes, etc.). <p data-bbox="609 1178 1378 1252">Titre: Mise en œuvre des opérations de SCS (en mer, à terre, dans les airs)</p> <p data-bbox="609 1308 954 1341"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="609 1397 778 1431">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="609 1442 1378 1722" style="list-style-type: none"><li data-bbox="609 1442 1378 1520">1. comprend les différents types de SCS couvrant les opérations maritimes, côtières et aériennes;<li data-bbox="609 1532 1378 1610">2. est pleinement conscient des éléments clés des opérations de SCS;<li data-bbox="609 1621 1378 1722">3. peut identifier, coordonner et établir des liens opérationnels avec d'autres autorités (douanes, police, marine, garde-côtes, etc.).

Titre du module	Présentation du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches (SCS) II – programmes/dispositifs
Cours	<p data-bbox="616 371 1378 443">Titre: Pouvoirs et autorité: inspecteurs des pêches, observateurs, autres agents</p> <p data-bbox="616 501 963 533"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 591 788 622">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 636 1378 1120" style="list-style-type: none">1. peut identifier les responsabilités des différents agents en matière de SCS;2. est conscient de la dimension éthique de ses responsabilités;3. comprend la structure, la législation et la responsabilité de l'utilisation du pouvoir d'autorité;4. peut identifier les liens et les responsabilités partagées avec d'autres responsables de la pêche et d'autres autorités;5. a la capacité d'articuler et/ou d'établir des liens avec d'autres autorités, dans le but de réaliser un SCS plus efficace et efficient.

Titre du module	
Présentation du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches (SCS) III – technologie	
Code du module	MCS - 106
Description du module	<p>Ce module est un module intermédiaire sur la technologie du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS). Les participants acquièrent des connaissances sur les aspects technologiques du SCS, le rôle du centre de surveillance des pêches (CSP), l'utilité des données, des informations et des différents moyens qui peuvent exister.</p>
Cours	<p>Titre: Introduction au SCS</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend les responsabilités internationales du ressort de l'État du port, de l'État du pavillon et de l'État côtier, ainsi que les mesures liées au marché pour réaliser un SCS efficace et efficient de la pêche et des activités liées à la pêche; 2. est conscient de ce qu'est le SCS, de ses objectifs et de ses fonctions; 3. acquiert une connaissance accrue et complète des éléments du SCS et de leur interconnexion, en utilisant une approche fondée sur les risques et en tenant compte des contraintes et des limitations en matière de ressources; 4. reconnaît la nécessité et l'importance de mettre en place ou d'améliorer le SCS national et régional intégré dans le cadre juridique et politique national; 5. connaît les implications de la mise en place de systèmes de SCS solides et les répercussions de l'absence d'un système de SCS.

Titre du module	Présentation du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches (SCS) III – technologie
Cours	<p>Titre: Introduction à la technologie du SCS</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend le rôle de la technologie dans le système général du SCS et de l'application de la réglementation en matière de pêche;2. peut faire la différence entre les différents outils technologiques et identifier l'interconnexion, en utilisant une approche basée sur le risque;3. est conscient de l'importance de l'intégration, l'utilisation et l'application de la technologie dans le cadre d'un SCS efficace au sein d'un cadre juridique et politique plus large;4. est conscient des compétences nécessaires et des difficultés qui y sont associées.
	<p>Titre: Centre de surveillance des pêches (CSP)</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. apprécie le rôle clé et le champ d'application d'un CSP pour le SCS;2. a une compréhension globale du processus et des implications de la mise en place ou de la modernisation d'un CSP, y compris en termes de besoins financiers, techniques, juridiques et de ressources humaines;3. a une compréhension opérationnelle du fonctionnement quotidien d'un CSP en tant qu'unité fonctionnelle;4. comprend clairement les liens entre le CSP, les autres autorités nationales compétentes et le SCS national ou régional au sens large, ainsi que l'application de la législation.

Titre du module	Présentation du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches (SCS) III - technologie
Cours	<p>Titre: Intégration et analyse des données et application stratégique</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. peut assimiler, rassembler, organiser et classer des informations et des données;2. peut interpréter et analyser des données et des informations pour révéler des modèles et des tendances dans l'espace et dans le temps;3. peut intégrer des données et des informations provenant du CSP avec d'autres sources, tant au niveau national que régional;4. peut préparer des données et des informations en vue de leur présentation comme éléments de preuve;5. peut rendre compte régulièrement des résultats des analyses ainsi que des implications et des recommandations associées.
	<p>Titre: Introduction aux moyens de SCS</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. a une bonne connaissance pratique des types de moyens déployés dans le cadre des opérations de SCS en mer, dans les airs et à terre, ainsi que de la terminologie technique spécifique qui leur est associée;2. est conscient de l'importance de ces moyens du point de vue de leur contribution à l'efficacité et à l'efficacité des systèmes de SCS;3. est conscient du coût, de l'entretien et des implications opérationnelles des moyens et des stratégies de réduction des coûts par le biais de synergies nationales et régionales, d'opérations conjointes et de moyens partagés.

Titre du module	Présentation du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches (SCS) III – technologie
Cours	<p data-bbox="619 371 1380 439">Titre: Visites de terrain (centre de surveillance des pêches et centre d'opérations des garde-côtes)</p> <p data-bbox="619 483 963 517"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="619 562 788 595">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="619 600 1380 992" style="list-style-type: none"><li data-bbox="619 600 1380 667">1. apprécie les réalités pratiques des opérations quotidiennes de SCS;<li data-bbox="619 672 1380 739">2. peut contextualiser les connaissances assimilées dans d'autres sessions de formation;<li data-bbox="619 743 1380 810">3. à une compréhension claire de l'utilisation et du besoin d'information pour disposer d'un SCS efficace;<li data-bbox="619 815 1380 882">4. développe une vue d'ensemble approfondie des différents types d'informations;<li data-bbox="619 887 1380 992">5. comprend les différences entre les informations dépendantes de la pêche et les informations indépendantes de la pêche.

Titre du module	Introduction au suivi, au contrôle et à la surveillance des pêches (SCS) I – information
Code du module	MCS - 107
Description du module	<p>Ce module introduit les participants aux concepts et principes généraux du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) des pêches et améliore leur compréhension des différents types, sources, utilisations et gestion de l'information pour le SCS disponible, afin d'améliorer leur compréhension de la conception, de la planification et de la mise en œuvre d'un SCS efficace et efficient. Le module donne une vue d'ensemble des types, des sources, de l'utilisation et de la gestion de l'information pour les opérations de SCS afin d'aborder les considérations clés qui contribueront à l'efficacité du système de gestion des pêches en place.</p> <p>Ce module est lié aux autres modules sur les «Programmes et dispositifs» et la «Technologie» relatifs aux SCS. L'ensemble de ces modules constituent des cours importants sur le SCS et son rôle dans la gestion des pêches.</p>
Cours	<p>Titre: Introduction au SCS</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend les responsabilités internationales qui lui incombent en tant qu'État du port, État du pavillon et État côtier, ainsi que les mesures liées au marché, afin de mettre en œuvre un SCS efficace et efficient dans le domaine de la pêche et des activités connexes; 2. est conscient de ce qu'est le SCS, de ses objectifs et de ses fonctions; 3. acquiert une connaissance accrue et complète des éléments du SCS et de leur interconnexion, en utilisant une approche fondée sur les risques et en tenant compte des contraintes et des limitations en matière de ressources; 4. reconnaît la nécessité et l'importance de mettre en place ou d'améliorer le SCS national et régional intégré dans le cadre juridique et politique national; 5. connaît les implications de la mise en place de systèmes de SCS solides et les répercussions de l'absence d'un système de SCS.

Titre du module	Introduction au suivi, au contrôle et à la surveillance des pêches (SCS) I - information
Cours	<p data-bbox="619 371 1378 443">Titre: Introduction aux types d'informations pour le SCS</p> <p data-bbox="619 501 967 533"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="619 591 791 622">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="619 636 1378 913" style="list-style-type: none">1. acquiert une compréhension claire de l'utilisation et du besoin d'information pour un SCS efficace;2. développe une vue d'ensemble approfondie des différents types d'information;3. comprend les différences entre les informations dépendantes de la pêche et les informations indépendantes de la pêche. <p data-bbox="619 1030 1359 1061">Titre: Introduction aux sources d'information du SCS</p> <p data-bbox="619 1115 967 1146"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="619 1191 791 1223">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="619 1236 1378 1581" style="list-style-type: none">1. connaît les différentes sources d'information pour le SCS (opérateurs, sources officielles et renseignements);2. comprend comment identifier et extraire de telles informations, y compris comment formater et structurer les données de détection et des enquêtes pour le SCS;3. peut faire la différence entre les informations fiables et celles qui ne le sont pas;4. peut évaluer les informations en vue de prendre des décisions en matière de SCS.

Titre du module	Introduction au suivi, au contrôle et à la surveillance des pêches (SCS) I - information
Cours	<p data-bbox="611 376 847 409">Titre: Utilisations</p> <p data-bbox="611 454 959 488"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="611 533 783 566">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="611 573 1375 1424" style="list-style-type: none"><li data-bbox="611 573 1375 640">1. sait ce qui est nécessaire pour planifier et évaluer les besoins en informations pour les activités de SCS;<li data-bbox="611 647 1375 748">2. reconnaît la nécessité de disposer de différents types d'informations pour procéder à des évaluations efficaces des risques;<li data-bbox="611 754 1375 855">3. comprend la nécessité de mettre en place un système de surveillance basé sur la collecte régulière de types d'informations spécifiques;<li data-bbox="611 862 1375 994">4. a une vue d'ensemble des méthodes adoptées pour réaliser des évaluations de SCS à l'aide de différentes sources d'information, y compris les recoupements et les vérifications;<li data-bbox="611 1001 1375 1102">5. connaît les procédures permettant d'effectuer les analyses statistiques nécessaires pour étayer les activités de SCS, y compris les évaluations des risques;<li data-bbox="611 1108 1375 1209">6. comprend le besoin d'informations pour effectuer les rapports obligatoires et la nécessité d'un accès facile à ces informations;<li data-bbox="611 1216 1375 1317">7. comprend que des systèmes doivent être mis en place pour garantir que les informations collectées alimentent le cycle de gestion;<li data-bbox="611 1323 1375 1424">8. comprend quels types d'informations peuvent être utilisés pour la détection et l'investigation des infractions en matière de pêche.

Titre du module	Introduction au suivi, au contrôle et à la surveillance des pêches (SCS) II – programmes/dispositifs
Code du module	MCS – 108
Description du module	<p>Ce module présente aux participants les concepts et principes clés du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) des pêches et améliore leur compréhension des différents programmes et dispositifs de SCS existants.</p> <p>Il comprend également une introduction sur la manière de mettre en place une politique intégrée de SCS et décrit l'importance de disposer d'une autorité gouvernementale dotée d'un pouvoir législatif et d'une capacité suffisants pour mettre en œuvre le SCS.</p> <p>Ce module est lié aux autres modules sur l'«Information» et la «Technologie» relatives au SCS. L'ensemble de ces modules constituent des cours importants sur le SCS et son rôle dans la gestion des pêches.</p>
Cours	<p>Titre: Introduction au SCS</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend les responsabilités internationales du ressort de l'État du port, de l'État du pavillon et de l'État côtier, ainsi que les mesures liées au marché, afin de mettre en œuvre un SCS efficace et efficient pour la pêche et les activités liées à la pêche; 2. comprend ce qu'est le SCS, ses objectifs et ses fonctions; 3. acquiert une connaissance plus approfondie et plus complète du SCS, de ses différents éléments et de leur interconnexion, en utilisant une approche fondée sur les risques et en tenant compte des contraintes éventuelles et des limitations des ressources; 4. reconnaît la nécessité et l'importance de mettre en place ou d'améliorer le SCS national et régional, en l'intégrant dans un cadre juridique et politique national; 5. est conscient de la valeur de la mise en place de systèmes de SCS solides et des répercussions de l'absence d'un système de SCS.

Titre du module	Introduction au suivi, au contrôle et à la surveillance des pêches (SCS) II - programmes/
Cours	<p>Titre: Introduction aux programmes, dispositifs, etc. de SCS</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend la signification des programmes et des dispositifs dans le cadre du SCS;2. peut identifier les besoins nationaux ou régionaux dans le contexte des programmes et des dispositifs;3. est conscient de l'importance de la mise en place de programmes et de dispositifs pour parvenir à une mise en œuvre efficace du SCS;4. est conscient des liens entre les différents programmes et dispositifs dans le cadre du SCS.
	<p>Titre: Structuration de la politique et des éléments opérationnels du SCS</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. peut concevoir une politique nationale et régionale, en tenant compte des cadres juridiques, administratifs, opérationnels et financiers pertinents pour assurer une base correcte pour le SCS;2. peut identifier les besoins afin de mettre en place une politique en matière de SCS;3. est conscient des éléments opérationnels existants (objectifs, avantages, liens, etc.) et est capable de sélectionner les plus appropriés pour une mise en œuvre efficace et efficiente de la politique en matière de SCS.

Titre du module	Introduction au suivi, au contrôle et à la surveillance des pêches (SCS) II – programmes/dispositifs
Cours	<p data-bbox="619 376 1380 450">Titre: Pouvoirs et autorité: inspecteurs des pêches, observateurs, autres agents</p> <p data-bbox="619 506 963 539"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="619 595 791 629">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="619 640 1380 1122" style="list-style-type: none">1. peut identifier les responsabilités en matière de SCS des différents agents au sein des autorités de pêche;2. est conscient de la dimension éthique de ses responsabilités;3. comprend la structure, la législation et la responsabilité de l'utilisation du pouvoir d'autorité;4. peut identifier les liens et les responsabilités partagées avec d'autres responsables de la pêche et d'autres autorités;5. a la capacité d'articuler et/ou d'établir des liens avec d'autres autorités, dans le but de réaliser un SCS plus efficace et plus efficient.

Titre du module	Introduction au suivi, au contrôle et à la surveillance des pêches (SCS) III – technologie
Code du module	MCS - 109
Description du module	Ce module est un module de base sur les technologies de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS). Les participants à ce module acquièrent une vue d'ensemble de l'utilisation des technologies dans le cadre du SCS et de l'utilité des différents types d'actifs.
Cours	<p>Titre: Introduction au SCS</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend les responsabilités internationales de l'État du port, de l'État du pavillon et de l'État côtier, ainsi que les mesures liées au marché, afin de mettre en œuvre un SCS efficace et efficient pour la pêche et les activités liées à la pêche; 2. comprend ce qu'est le SCS, ses objectifs et ses fonctions; 3. acquiert une connaissance plus approfondie et plus complète du SCS, de ses différents éléments et de leur interconnexion, en utilisant une approche fondée sur les risques et en tenant compte des contraintes éventuelles et des limitations des ressources; 4. reconnaît la nécessité et l'importance de mettre en place ou d'améliorer le SCS national et régional, en l'intégrant dans un cadre juridique et politique national; 5. est conscient de la valeur de la mise en place de systèmes de SCS solides et des répercussions de l'absence d'un système de SCS.

Titre du module	Introduction au suivi, au contrôle et à la surveillance des pêches (SCS) III – technologie
Cours	<p>Titre: Introduction à la technologie du SCS</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend le rôle de la technologie dans le cadre général du SCS de la pêche et de l'application de la réglementation;2. est capable de faire la distinction entre les différents outils technologiques et d'identifier les interconnexions, en utilisant une approche fondée sur les risques;3. est conscient de l'importance de l'intégration, de l'utilisation et de l'application de la technologie dans le cadre d'un SCS efficace au sein d'un cadre juridique et politique plus large;4. est conscient des compétences nécessaires et des difficultés qui leur sont associées.
	<p>Titre: Introduction aux moyens de SCS</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. possède une bonne connaissance pratique des types de moyens déployés dans le cadre des opérations de contrôle et de surveillance en mer, dans les airs et à terre, ainsi que de la terminologie technique spécifique;2. est conscient de l'importance de ces moyens du point de vue de leur contribution à l'efficacité et à l'efficacité des systèmes de SCS;3. est conscient du coût, de l'entretien et des implications opérationnelles des moyens et des stratégies de réduction des coûts par le biais de synergies nationales et régionales, d'opérations conjointes et de moyens partagés.

Titre du module	Introduction au suivi, au contrôle et à la surveillance des pêches (SCS) III - technologie
Cours	<p data-bbox="611 365 1378 439">Titre: Visite de terrain (centre de surveillance des pêches et centre d'opérations des garde-côtes)</p> <p data-bbox="611 495 959 526"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="611 580 783 611">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="611 624 1378 779" style="list-style-type: none"><li data-bbox="611 624 1378 698">1. apprécie les réalités pratiques des opérations quotidiennes de SCS;<li data-bbox="611 710 1378 779">2. peut contextualiser les connaissances assimilées dans d'autres sessions de formation.

Titre du module		Réglementation des pêches (aspects techniques)
Code du module	ENF - 101	
Description du module	Ce module présente aux participants les principaux éléments et responsabilités liés à l'application de la législation sur la pêche, notamment les types de non-conformité dans le domaine de la pêche et des activités liées à la pêche, ainsi que l'ensemble du processus d'application de la réglementation, de la détection à la prise d'autres mesures.	
Cours	Titre: Introduction à l'application de la réglementation	
	<u>Objectifs d'apprentissage</u>	
	L'apprenant: <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend clairement le concept d'application de la loi; 2. apprécie la nécessité d'un cadre juridique solide permettant d'appliquer efficacement les lois et réglementations en vigueur; 3. comprend le rôle clé de l'application des lois et règlements dans la gestion des pêches afin d'assurer le respect des règles; 4. peut identifier les principaux acteurs impliqués dans les actions d'application de la législation sur la pêche. 	
Titre: Types de non-respect dans le domaine des pêches		
<u>Objectifs d'apprentissage</u>		
L'apprenant: <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend clairement la distinction entre une infraction apparente et une infraction confirmée; 2. comprend clairement les différences et les implications d'une infraction et d'un délit grave; 3. comprend les différents types de non-conformité des pêcheries avec les mesures de gestion des pêches, et peut réaliser: <ol style="list-style-type: none"> a) une identification de la non-conformité; b) une classification des cas de non-respect. 		

Titre du module	Réglementation des pêches (aspects techniques)
Cours	<p data-bbox="612 371 1366 434">Titre: Criminalité liée à la pêche et infractions connexes</p> <p data-bbox="612 483 959 515"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="612 562 786 593">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="612 600 1366 1021" style="list-style-type: none">1. comprend clairement les différences entre la criminalité liée à la pêche et les infractions connexes;2. est conscient des liens entre le non-respect des règlements de pêche, la criminalité liée à la pêche et les infractions connexes;3. comprend l'importance d'une vaste action répressive pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR), la criminalité liée à la pêche et les infractions connexes;4. connaît le rôle et les efforts d'autres organisations internationales en matière de lutte contre la criminalité liée à la pêche et les infractions connexes. <p data-bbox="612 1218 826 1249">Titre: Détection</p> <p data-bbox="612 1305 959 1337"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="612 1393 786 1424">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="612 1435 1366 1715" style="list-style-type: none">1. est en mesure d'identifier les cas de non-conformité dans le domaine de la pêche en utilisant les outils de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS);2. comprend clairement les types de preuves fournies par chaque outil de SCS;3. peut analyser les informations et les données afin d'identifier les cas de non-respect.

Titre du module	Réglementation des pêches (aspects techniques)
Cours	<p>Titre: Collecte et traitement des preuves</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. connaît les éléments susceptibles d'être utilisés comme preuves, conformément aux cadres juridiques nationaux, régionaux et internationaux;2. sait comment collecter des éléments de preuve, assurer leur continuité et leur conservation en toute sécurité, et peut établir et maintenir une chaîne de contrôle;3. comprend comment se préparer à une procédure administrative ou à un procès.
	<p>Titre: Actions faisant suite à l'inspection</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. connaît les obligations nationales ou internationales et comprend les procédures mises en place pour s'assurer que les actions qui font suite à l'inspection respectent ces obligations;2. comprend parfaitement et peut mettre en œuvre les différentes mesures provisoires qui existent pour mettre fin à la non-conformité et trouver une issue favorable.

Titre du module	Réglementation des pêches (aspects juridiques)
Code du module	ENF - 102
Description du module	<p>Ce module présente aux participants les subtilités des aspects juridiques de l'application de la législation sur la pêche.</p> <p>Il commence par analyser l'importance de la préparation du procès et introduit les participants au traitement des affaires et aux procédures judiciaires (procès). Il passe ensuite en revue la gestion des preuves, en expliquant les différents types de preuves, leur pertinence et leur admissibilité, la charge de la preuve (et ses normes), ainsi que la manière dont les différents types de preuves peuvent être présentés au tribunal dans le cadre des poursuites judiciaires en matière de pêche. Les participants seront également formés à l'identification et à la préparation d'un témoin expert.</p> <p>Le module souligne ensuite l'importance de la corroboration des preuves et explique quelles situations (par exemple, types d'infractions, types de preuves, etc.) nécessitent une corroboration.</p> <p>La discussion porte ensuite sur les procédures pénales et administratives et sur les sanctions. Les participants comprendront la différence entre les procédures pénales et administratives et se familiariseront avec les différentes formes de sanctions qui peuvent être imposées, en fonction de la nature de la violation. Les participants se familiariseront également avec une éventuelle procédure d'appel.</p> <p>Le module se termine par un exercice mettant en scène un tribunal fictif. Au cours de cet exercice, un scénario théorique sera mis en place, ce qui permettra aux participants de mettre en pratique les connaissances acquises.</p>

Titre du module	Réglementation des pêches (aspects juridiques)
Cours	<p>Titre: Préparation au procès</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. apprécie l'importance de la préparation du procès;2. comprend comment analyser les preuves pour déterminer les points forts et les points faibles d'une affaire;3. comprend comment préparer un avis juridique ou un mémorandum sur la base du dossier pertinent;4. détermine les chefs d'accusation et les forums appropriés.
	<p>Titre: Introduction au traitement des affaires et aux procédures judiciaires (procès)</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. connaît les règles de procédure des instances concernées;2. comprend l'importance de la préservation des preuves;3. comprend comment mener des entretiens avec les témoins.
	<p>Titre: Éléments de preuve</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. développe une vue d'ensemble des différents types de preuves utilisées dans les poursuites en matière de pêche, notamment les preuves orales (témoins, experts, etc.), les preuves documentaires (photographies, rapports, échantillons, etc.) et d'autres éléments de preuve (par exemple, filets de pêche, prises);2. comprend la pertinence et l'admissibilité des preuves;

Titre du module	Réglementation des pêches (aspects juridiques)
Cours	<p>3. comprend la charge de la preuve (et son déplacement) et le niveau de preuve approprié utilisé dans les poursuites en matière de pêche;</p> <p>4. a un aperçu de la manière dont les différents types de preuves peuvent être présentés au tribunal dans le cadre de poursuites en matière de pêche.</p>
	<p>Titre: Témoins experts</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. peut identifier un témoin expert; 2. sait comment préparer un témoin expert.
	<p>Titre: Corroboration</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend l'importance de la corroboration des preuves; 2. comprend quelles situations (par exemple, types d'infractions, types de preuves, etc.) nécessitent une corroboration.
	<p>Titre: Procédures et sanctions pénales et administratives</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend la différence entre les procédures pénales et administratives; 2. comprend la composition des infractions; 3. comprend la nature de l'infraction et la différence entre les sanctions pénales et administratives; 4. connaît les circonstances dans lesquelles l'emprisonnement ou d'autres formes de châtiments corporels peuvent ne pas s'appliquer; 5. comprend les circonstances dans lesquelles une sanction sévère peut être imposée.

Titre du module	Réglementation des pêches (aspects juridiques)
Cours	<p>Titre: Procédure d'appel</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. a une idée de la procédure de recours possible.
	<p>Titre: Préparation pour le tribunal fictif</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. reçoit les instructions verbales données en préparation de l'exercice du tribunal fictif.
	<p>Titre: Tribunal fictif</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. réalise un exercice pratique à partir d'un scénario théorique.

Titre du module	Présentation de la réglementation des pêches (aspects techniques)
Code du module	ENF - 103
Description du module	<p>Ce module présente aux participants les principaux éléments et responsabilités liés à l'application de la législation sur la pêche, y compris les types de non-respect dans le domaine de la pêche et des activités liées à la pêche, ainsi que les actions à mener après l'inspection.</p>
Cours	<p>Titre: Introduction à l'application de la réglementation</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend clairement le concept d'application de la réglementation; 2. apprécie la nécessité d'un cadre juridique solide permettant d'appliquer efficacement les lois et réglementations en vigueur; 3. comprend le rôle clé de l'application des lois et règlements dans la gestion des pêches afin d'assurer le respect des règles; 4. peut identifier les principaux acteurs impliqués dans les actions d'application de la réglementation sur la pêche. <p>Titre: Types de non-respect dans le domaine de la pêche</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend clairement la distinction entre une infraction apparente et une infraction confirmée; 2. comprend clairement les différences et les implications d'une infraction et d'un délit grave; 3. comprend les différents types de non-conformité des pêcheries avec les mesures de gestion des pêches, et peut réaliser: <ol style="list-style-type: none"> a) une identification de la non-conformité; b) une classification des cas de non-respect.

Titre du module	Présentation de la réglementation des pêches (aspects techniques)
Cours	<p data-bbox="630 376 1378 450">Titre: Criminalité liée à la pêche et infractions connexes</p> <p data-bbox="630 506 967 539"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="630 595 791 629">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="630 640 1378 1122" style="list-style-type: none"><li data-bbox="630 640 1378 719">1. comprend clairement les différences entre la criminalité liée à la pêche et les infractions connexes;<li data-bbox="630 730 1378 831">2. est conscient des liens entre le non-respect des règles de pêche, la criminalité liée à la pêche et les infractions connexes;<li data-bbox="630 842 1378 999">3. comprend l'importance d'une vaste action répressive pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR), la criminalité liée à la pêche et les infractions connexes;<li data-bbox="630 1010 1378 1122">4. connaît le rôle et les efforts d'autres organisations internationales en matière de lutte contre la criminalité liée à la pêche et les infractions connexes. <p data-bbox="630 1312 1214 1346">Titre: Activités qui font suite à l'inspection</p> <p data-bbox="630 1402 967 1435"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="630 1469 791 1503">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="630 1514 1378 1783" style="list-style-type: none"><li data-bbox="630 1514 1378 1648">1. connaît les obligations nationales ou internationales et comprend les procédures mises en place pour s'assurer que les actions qui font suite à l'inspection respectent ces obligations;<li data-bbox="630 1659 1378 1783">2. comprend parfaitement et peut mettre en œuvre les différentes mesures provisoires existantes pour mettre fin à la non-conformité et trouve une issue favorable.

Titre du module	
Présentation de la réglementation des pêches (aspects juridiques)	
Code du module	ENF - 104
Description du module	Ce module sert d'introduction générale aux aspects juridiques de l'application de la législation sur la pêche. Il offre un aperçu du sujet, en introduisant les participants à l'importance de la préparation du procès et en fournissant une vue d'ensemble de la gestion des preuves. Le module présente ensuite aux participants les différents processus d'application et les sanctions qui existent.
Cours	<p>Titre: Introduction à la préparation du procès</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. apprécie l'importance de la préparation du procès; 2. comprend comment analyser les preuves rassemblées et apprécie l'importance de rédiger un bon avis juridique ou un mémorandum en préparation de l'affaire; 3. est conscient des différents chefs d'accusation possibles et des forums disponibles, ainsi que des règles de procédure correspondantes; 4. comprend l'importance de la conservation des preuves et la manière de mener les entretiens avec les témoins.
	<p>Titre: Présentation de la gestion des preuves</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. développe une vue d'ensemble des différents types de preuves utilisées dans les poursuites en matière de pêche, notamment avec les preuves orales (témoins, experts, etc.), les preuves documentaires (photographies, rapports, échantillons, etc.) et d'autres éléments de preuve (par exemple, les filets de pêche, les prises);

Titre du module	Présentation de la réglementation des pêches (aspects juridiques)
Cours	<p>2. comprend la pertinence et l'admissibilité des preuves;</p> <p>3. connaît la charge de la preuve (et son déplacement) et les normes en matière de preuve appropriées utilisées dans les poursuites dans le domaine des pêches;</p> <p>4. reçoit un aperçu de la manière dont les différents types de preuves peuvent être présentés au tribunal dans le cadre des poursuites en matière de pêche;</p> <p>5. comprend l'importance de la corroboration des preuves;</p> <p>6. comprend l'importance de l'identification et de la préparation des témoins experts.</p> <p>Titre: Présentation des procédures d'exécution et des sanctions possibles</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend la différence entre les procédures pénales et administratives; 2. comprend la différence entre les sanctions pénales et administratives et est conscient des différentes formes de sanctions qui peuvent être imposées, en fonction de la nature de la violation; 3. a une idée de la procédure de recours possible.

Titre du module	Introduction à la réglementation des pêches (aspects techniques)
Code du module	ENF - 105
Description du module	Ce module présente aux participants les éléments clés de l'application de la réglementation des pêches, avec les types de non-respect dans le domaine de la pêche et des activités liées à la pêche.
Cours	<p data-bbox="616 629 1375 703">Titre: Introduction à l'application de la réglementation des pêches</p> <p data-bbox="616 763 959 799"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 853 783 889">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 898 1375 1294" style="list-style-type: none"> 1. comprend clairement le concept d'application de la réglementation; 2. apprécie la nécessité d'un cadre juridique solide permettant d'appliquer efficacement les lois et réglementations en vigueur; 3. comprend le rôle clé de l'application des lois et règlements dans la gestion des pêches afin d'assurer le respect des règles; 4. peut identifier les principaux acteurs impliqués dans les actions d'application de la législation sur la pêche. <p data-bbox="616 1368 1375 1442">Titre: Types de non-respect dans le domaine des pêches</p> <p data-bbox="616 1503 959 1538"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="616 1592 783 1628">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="616 1637 1375 2002" style="list-style-type: none"> 1. comprend clairement la distinction entre une infraction apparente et une infraction confirmée; 2. comprend clairement les différences et les implications d'une infraction et d'un délit grave; 3. comprend les différents types de non-conformité des pêcheries avec les mesures de gestion des pêches, y compris: <ol data-bbox="655 1921 1222 2002" style="list-style-type: none"> a) l'identification de la non-conformité; b) la classification des cas de non-respect.

Titre du module	Introduction à la réglementation des pêches (aspects techniques)
Cours	<p data-bbox="619 376 1375 443">Titre: Criminalité liée à la pêche et infractions connexes</p> <p data-bbox="619 504 967 533"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="619 593 791 622">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="619 636 1375 1115" style="list-style-type: none">1. comprend clairement la différence entre la criminalité liée à la pêche et les infractions connexes;2. est conscient des liens entre le non-respect des règlements de pêche, la criminalité liée à la pêche et les infractions connexes;3. comprend l'importance d'une vaste action répressive pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR), la criminalité liée à la pêche et les infractions connexes;4. connaît le rôle et les efforts d'autres organisations internationales en matière de lutte contre la criminalité liée à la pêche et les infractions connexes. <p data-bbox="619 1205 836 1234">Titre: Détection</p> <p data-bbox="619 1294 967 1323"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="619 1384 791 1413">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="619 1426 1375 1697" style="list-style-type: none">1. est en mesure d'identifier les cas de non-conformité dans le domaine de la pêche en utilisant les outils de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS);2. comprend clairement les types de preuves fournies par chaque outil de SCS;3. peut analyser les informations et les données afin d'identifier les cas de non-conformité.

Titre du module	Coopération et coordination nationales et internationales
Code du module	COOP - 101
Description du module	<p>Ce module fournit une vue d'ensemble détaillée des différents aspects de la coopération et de la coordination nationales et internationales dans le cadre de la gestion des pêches et des activités liées à la pêche.</p> <p>La coopération est nécessaire parce que les entités nationales, les États et les organisations régionales sont tenus de travailler ensemble à la mise en œuvre effective des obligations nationales et internationales contraignantes et non contraignantes, en partageant des informations et en soutenant et coopérant d'autre manière dans leurs activités.</p> <p>La coordination garantit que cette coopération est menée de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible compte tenu des ressources humaines et techniques qui existent.</p> <p>Le module présente les principaux éléments de la mise en place de cadres de coopération et de coordination au niveau national et international, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les principes généraux; b) les principales parties prenantes; c) les cadres juridiques et politiques; d) les mécanismes, les outils, les processus et les procédures; e) les bonnes pratiques.

Titre du module	Coopération et coordination nationales et internationales
Cours	<p>Titre: Introduction à la coopération et à la coordination</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. comprend les principes généraux de la coopération et de la coordination;2. comprend clairement les raisons pour lesquelles la coopération et la coordination sont essentielles pour une gestion des pêches efficace au niveau national, régional et international;3. connaît les cadres juridiques contraignants et non contraignants qui sous-tendent les obligations des États à cet égard;4. connaît les différents cadres et outils disponibles pour mettre en place et encadrer ou formaliser cette coopération et cette coordination;5. a une vue d'ensemble des parties prenantes du secteur des pêches.
	<p>Titre: Coopération et coordination entre les organismes au niveau national</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. peut identifier les autorités nationales compétentes ayant des intérêts directs ou indirects en matière de pêche, afin d'identifier les responsabilités nationales et la façon dont elles se recoupent pour parvenir à des solutions pratiques;2. apprécie la nécessité d'un cadre juridique national complet et solide qui permette la coopération et la coordination entre les organismes;3. comprend la nécessité d'intégrer les questions de pêche dans le cadre plus large des mesures du ressort de l'État du port au niveau national, ainsi que des responsabilités de l'État du pavillon et de l'État côtier, et des mesures liées au marché, et les implications de ces responsabilités et mesures en termes d'activités entre les organismes;

Titre du module	Coopération et coordination nationales et internationales
Cours	<p>4. est conscient des différents cadres et méthodes administratives permettant de formaliser la coopération et la coordination entre les organismes au niveau national, ainsi que des outils efficaces de mise en œuvre.</p> <hr/> <p>Titre: Coopération et coordination régionales et internationales</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. connaît le cadre juridique et politique international des instruments et mécanismes contraignants et non contraignants; 2. connaît le rôle des organismes et arrangements régionaux et internationaux de pêche en matière de coopération et de coordination internationales; 3. comprend l'importance des cadres et outils internationaux pour l'échange d'informations, ainsi que pour la facilitation de la coopération et de la coordination; 4. comprend le rôle et la fonctionnalité des outils internationaux.

Titre du module	Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port
Code du module	PSMA - 102
Description du module	<p>Ce module propose un ensemble complet de sessions de formation sur l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port de la FAO de 2009 visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (ci-après l'Accord). Le module fournit l'ensemble des connaissances nécessaires à la mise en œuvre efficace de l'Accord, conformément aux normes minimales établies dans ses différents articles et annexes.</p>
Cours	<p>Titre: Introduction à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. acquiert une bonne connaissance pratique de l'Accord, de son champ d'application, de ses définitions et de ses objectifs; 2. connaît les principales exigences découlant de l'Accord; 3. connaît les principales obligations et responsabilités internationales de l'État du port, de l'État du pavillon et de l'État côtier, ainsi que les mesures liées au marché et le rôle que joue l'Accord à cet égard; 4. apprécie la nécessité d'un cadre juridique national solide pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord; 5. comprend les processus et les mesures de soutien de l'Accord aux niveaux régional et mondial.

Titre du module	Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port
Cours	<p>Titre: Entrée dans le port et utilisation des services portuaires</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend les concepts clés et les responsabilités entourant la désignation du port, la demande préalable d'entrée au port, l'évaluation des risques, l'autorisation/le refus d'entrée dans le port et d'utiliser les services portuaires, la force majeure, les inspections, le suivi.
	<p>Titre: Coordination, coopération et échange d'informations entre les organismes</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. est conscient du rôle des différentes autorités nationales compétentes dans la mise en œuvre de l'Accord et de leur interconnexion; 2. acquiert une connaissance des cadres juridiques et administratifs qui fournissent des plateformes pour la coordination, la coopération et l'échange d'informations entre les organismes; 3. comprend les rôles et les responsabilités en vertu des dispositions de l'Accord à cet égard; 4. est familiarisé avec les mécanismes régionaux et internationaux d'échange d'informations et de collaboration, notamment par le biais des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et de la FAO.

Titre du module	Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port
Cours	<p>Titre: Introduction aux inspections réalisées dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. connaît les principes généraux de l'inspection, notamment le rôle de l'inspecteur (évaluation des risques, planification et préparation, opérations et suivi).
	<p>Titre: Formation des inspecteurs</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. connaît parfaitement les directives en matière de formation des inspecteurs, telles qu'elles figurent à l'annexe E de l'Accord.
	<p>Titre: Planification et préparation</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. connaît les principes d'une approche fondée sur les risques en ce qui concerne la référencement et les priorités, l'utilisation des ressources et du personnel formé, les briefings, etc.

Titre du module	Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port
Cours	<p>Titre: Conduite des inspections</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. acquiert une connaissance détaillée de l'importance des éléments suivants: inspecteurs légalement mandatés, formés et qualifiés; identification formelle; inspection de toutes les zones pertinentes d'un navire; documentation; participation de l'État du pavillon à l'inspection; interférence minimale avec le navire; équité et transparence; communication; 2. acquiert une connaissance en matière de rédaction de rapport d'inspection et de la transmission des résultats.
	<p>Titre: Actions de suivi</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. acquiert une connaissance des procédures de suivi de l'État du port après une inspection, à la fois en termes d'engagement avec l'État du pavillon et de refus d'activités dans le port (débarquement, transbordement, etc.) ou de services portuaires.
	<p>Titre: Échange électronique d'informations</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend l'importance de l'échange électronique d'informations aux niveaux national, régional et international; 2. apprécie les outils et formats existants pour l'échange électronique d'informations au niveau international (annexe D, Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement, Système mondial d'échange d'informations, etc.);

Titre du module	Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port
Cours	<ol style="list-style-type: none"> 3. comprend les exigences relatives à l'intégration des systèmes nationaux et régionaux dans les processus prévus par l'Accord; 4. comprend le rôle régional des ORGP dans l'échange électronique d'informations.
	<p>Titre: Rôle de l'État du pavillon dans les mesures du ressort de l'État du port</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend les conditions requises pour qu'un État du pavillon coopère à la mise en œuvre effective de l'Accord; 2. reconnaît la responsabilité de l'État du pavillon de veiller à ce que les mesures appliquées aux navires autorisés à battre son pavillon soient au moins aussi efficaces pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) que l'Accord.
	<p>Titre: Exigences des États en développement</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprend clairement les exigences spécifiques des États en développement et des petits États insulaires en développement (PEID) Parties en ce qui concerne leur capacité à mettre en œuvre l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, ainsi que le soutien au développement des capacités qui devrait être accordé à ces États; 2. acquiert une connaissance pratique du Programme de développement des capacités relatif à l'Accord de la FAO.

Titre du module	Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port
Cours	<p data-bbox="614 383 1366 450">Titre: Non-Parties à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port</p> <p data-bbox="614 510 959 539"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="614 600 783 629">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="614 645 1366 1077" style="list-style-type: none"><li data-bbox="614 645 1366 786">1. est conscient de la recommandation faite aux Parties d'encourager les non-Parties à devenir Parties ou à adopter des lois et règlements conformes aux dispositions de l'Accord;<li data-bbox="614 801 1366 943">2. connaît les mesures que les Parties peuvent prendre pour dissuader les activités des non-Parties qui compromettent la mise en œuvre effective de l'Accord;<li data-bbox="614 958 1366 1077">3. a une bonne connaissance des démarches que les États peuvent entreprendre pour devenir Partie à l'Accord.

Titre du module	
	Présentation de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port
Code du module	PSMA - 102
Description du module	Ce module présente l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (ci-après l'Accord) de la FAO de 2009. Il détaille les principales responsabilités au titre de l'Accord.
Cours	<p>Titre: Introduction à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port</p> <p><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p>L'apprenant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. acquiert une bonne connaissance pratique de l'Accord, de son champ d'application, de ses définitions et de ses objectifs; 2. connaît les principales exigences découlant de l'Accord; 3. connaît les principales obligations et responsabilités internationales de l'État du port, de l'État du pavillon et de l'État côtier, ainsi que les mesures liées au marché et le rôle que joue l'Accord à cet égard; 4. apprécie la nécessité d'un cadre juridique national solide pour la mise en œuvre des dispositions de l'Accord; 5. comprend les processus et les mesures de soutien de l'Accord aux niveaux régional et mondial.

Titre du module	Présentation de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port
Cours	<p data-bbox="614 376 1366 450">Titre: Coordination, coopération et échange d'informations entre les organismes</p> <p data-bbox="614 506 959 539"><u>Objectifs d'apprentissage</u></p> <p data-bbox="614 595 783 629">L'apprenant:</p> <ol data-bbox="614 640 1366 1200" style="list-style-type: none"><li data-bbox="614 640 1366 752">1. est conscient du rôle des différentes autorités nationales compétentes dans la mise en œuvre de l'Accord et de leur interconnexion;<li data-bbox="614 763 1366 909">2. acquiert une connaissance des cadres juridiques et administratifs qui fournissent des plateformes pour la coordination, la coopération et l'échange d'informations entre les organismes;<li data-bbox="614 920 1366 999">3. comprend les rôles et les responsabilités en vertu des dispositions de l'Accord à cet égard;<li data-bbox="614 1010 1366 1200">4. connaît les mécanismes régionaux et internationaux d'échange d'informations et de collaboration, notamment par l'intermédiaire des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et de la FAO.

Cours

Cours international sur le droit de la pêche

(Code du cours: FISHLAWINT-1)

Vue d'ensemble

Le **Cours international sur le droit de la pêche** est un cours basé sur les compétences, conçu pour fournir aux participants une solide connaissance du droit de la pêche, à la fois théorique et pratique. Des experts internationaux dispenseront le cours dans plusieurs institutions académiques de premier ordre à travers le monde.

Le cours abordera notamment les domaines suivants:

- ▶ une introduction au droit de la mer et au droit international de la pêche;
- ▶ les instruments relatifs à la pêche, contraignants et non contraignants;
- ▶ les contributions des organes juridictionnels internationaux;
- ▶ les droits et responsabilités des États en matière de gouvernance des pêches;
- ▶ une présentation de la gestion des pêches, notamment du suivi, du contrôle, de la surveillance et de l'application de la réglementation;
- ▶ la mise en œuvre des droits et responsabilités dans la législation nationale sur la pêche;
- ▶ une présentation de la coopération et de la coordination nationales et internationales;
- ▶ des conseils pratiques sur les inspections, l'analyse des infractions et des violations en matière de pêche, la collecte et la présentation des éléments de preuve, et les poursuites judiciaires face aux infractions en matière de pêche.

Objectifs

Le cours vise à renforcer les capacités en matière de droit international et de gouvernance de la pêche par la diffusion de connaissances, en mettant l'accent sur les instruments pertinents de la FAO tels que l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (ci-après l'Accord). Les participants au cours se familiariseront donc avec les principes suivants, entre autres:

- ▶ comment faire connaître le cadre juridique international de la gouvernance des pêches;
- ▶ comment sensibiliser aux droits et responsabilités d'un État côtier, d'un État du pavillon, d'un État du port et aux mesures liées au marché dans le droit international de la pêche;
- ▶ comment améliorer la compréhension du droit national de la pêche et des questions émergentes;
- ▶ comment améliorer les poursuites judiciaires pour les infractions en matière de pêche devant les tribunaux.

Participants ciblés

Le cours s'adresse aux fonctionnaires des pays en développement, notamment aux juristes travaillant sur la législation relative à la pêche, aux magistrats, aux fonctionnaires chargés du suivi, du contrôle, de la surveillance et de l'application de la législation sur la pêche, ainsi qu'aux cadres supérieurs.

Sélection des participants

La FAO, en collaboration avec l'institution où le cours est dispensé, évaluera chaque candidature et sélectionnera les personnes qui participeront au cours. Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de premier cycle en droit, en pêche ou dans une discipline connexe. Les candidats non titulaires d'un diplôme de premier cycle peuvent être acceptés à titre exceptionnel s'ils peuvent démontrer un niveau satisfaisant d'apprentissage et d'expérience antérieurs.

Résultats attendus

À l'issue du **Cours international sur le droit de la pêche**, les participants sont censés être en mesure, entre autres, de:

- ▶ contribuer à la gestion des ressources biologiques marines;
- ▶ mettre en œuvre les instruments internationaux pertinents, à la fois dans le droit national et dans la pratique;
- ▶ identifier les infractions à la législation sur la pêche;
- ▶ développer une compréhension des exigences en matière de preuve;
- ▶ appliquer les meilleures pratiques en matière de détection, d'enquête et de poursuite judiciaire des infractions et violations liées à la pêche.

Lieu

Le **Cours international sur le droit de la pêche** sera dispensé à:

- ▶ l'Institut international de droit maritime de l'OMI, à Malte (IMLI);
- ▶ le Centre national australien pour les ressources océaniques et la sécurité (ANCORS) à l'Université de Wollongong (Australie).

Durée

Trois semaines.

Méthodologie du cours

Le **Cours international sur le droit de la pêche** est basé sur les compétences et cherchera principalement à délivrer aux participants des connaissances et des informations qu'ils pourront ensuite appliquer à une situation pratique.

Évaluation

L'évaluation réalisée dans le cadre du **Cours international sur le droit de la pêche** se fera à partir d'un contrôle continu (50 pour cent) et d'un examen final (50 pour cent). Le contrôle continu comprendra des tests courts tout au long du cours et la participation à un exercice de tribunal fictif organisé à la fin du cours. Un examen final évaluera tous les

domaines couverts par le cours. Les participants doivent réussir l'évaluation continue et l'examen final pour valider le cours avec succès.

Certification

La réussite du **Cours international sur le droit de la pêche** sera certifiée par l'institution où il est dispensé, conformément à ses règlements respectifs.

Présentation des modules

Titres des modules	Codes des modules
Droit international public	PIL - 101
Droit de la mer	LOS - 101
Présentation de la gestion des pêches	FM - 102
Droit de la pêche	FL - 101
Introduction au suivi, au contrôle et à la surveillance des pêches (SCS) I – information	MCS - 107
Introduction au suivi, au contrôle et à la surveillance des pêches (SCS) II – programmes/dispositifs	MCS - 108
Introduction au suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) III – technologie	MCS - 109
Réglementation des pêches (aspects juridiques)	ENF - 102
Présentation de la réglementation des pêches (aspects techniques)	ENF - 103
Coopération et coordination nationales et internationales	COOP - 101
Présentation de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port	PSMA - 102

Cours national sur le droit de la pêche

(Code du cours: FISHLAWNAT-1)

Vue d'ensemble

S'appuyant sur le succès du **Cours international sur le droit de la pêche** de trois semaines, qui a été dispensé dans différentes institutions académiques de premier ordre à travers le monde, la FAO propose un **Cours national sur le droit de la pêche** d'une semaine.

La FAO reconnaît que, dans certains cas, la gestion courante du secteur de la pêche dans les États ne permet pas aux fonctionnaires de s'absenter pendant trois semaines pour assister à l'intégralité du **Cours international sur le droit de la pêche**. De même, il se peut que les États souhaitent former plus de personnel que ceux qui peuvent bénéficier de bourses pour suivre le **Cours international sur le droit de la pêche** dans sa totalité. En réponse à ces problématiques, et pour renforcer les capacités des États, la FAO propose un **Cours national sur le droit de la pêche** d'une semaine.

Ce cours présente les éléments essentiels du **Cours international sur le droit de la pêche** dans sa version intégrale d'une manière concise et basée sur les compétences, conçue pour fournir aux participants une vue d'ensemble du droit de la pêche, à la fois en théorie et en pratique. Des experts internationaux se rendront dans l'État demandeur pour dispenser le cours sur place.

Le cours traitera les points suivants, entre autres:

- ▶ une présentation du droit de la mer et du droit international de la pêche;
- ▶ les instruments contraignants et non contraignants relatifs à la pêche;
- ▶ les droits et responsabilités des États en matière de gouvernance des pêches;
- ▶ une présentation de la gestion des pêches, notamment du suivi, du contrôle, de la surveillance et de l'application de la réglementation;
- ▶ la mise en œuvre des droits et responsabilités dans la législation nationale sur la pêche;
- ▶ une présentation de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (ci-après l'Accord).

Objectifs

Le cours vise à renforcer les capacités en matière de droit international de la pêche et de gouvernance par la diffusion de connaissances, en mettant l'accent sur les instruments pertinents de la FAO tels que l'Accord. Les participants au cours se familiariseront donc avec les principes suivants, entre autres:

- ▶ comment diffuser la connaissance du cadre juridique international pour la gouvernance des pêches;
- ▶ comment sensibiliser aux droits et responsabilités d'un État côtier, d'un État du pavillon, d'un État du port et aux mesures liées au marché dans le droit international de la pêche;
- ▶ comment améliorer la compréhension du droit national de la pêche et des questions émergentes;
- ▶ comment améliorer les poursuites judiciaires en cas d'infractions liées à la pêche.

Participants ciblés

Le cours s'adresse aux fonctionnaires des pays en développement, notamment aux juristes travaillant sur la législation relative à la pêche, aux magistrats, aux responsables du suivi, du contrôle, de la surveillance et de l'application de la législation sur la pêche, ainsi qu'aux cadres supérieurs.

Sélection des participants

La FAO, en collaboration avec l'autorité nationale des pêches de l'État demandeur, évaluera chaque demande et sélectionnera les participants au cours. Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de premier cycle en droit, en pêche ou dans une discipline connexe. Les candidats non titulaires d'un diplôme de premier cycle peuvent être acceptés à titre exceptionnel s'ils peuvent démontrer un niveau satisfaisant d'apprentissage et d'expérience antérieurs.

Objectifs d'apprentissage

À l'issue du **Cours national sur le droit de la pêche**, les participants sont censés être en mesure, entre autres, de:

- ▶ contribuer à la gestion des ressources biologiques marines;
- ▶ faciliter la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents dans les lois et pratiques nationales;
- ▶ identifier les infractions à la législation sur la pêche;
- ▶ comprendre l'importance des exigences en matière de preuve;
- ▶ développer une vue d'ensemble des meilleures pratiques en matière de détection, d'enquête et de poursuite des infractions et violations dans le domaine de la pêche.

Lieu

Le **Cours national sur le droit de la pêche** est réalisé in situ dans des locaux mis à disposition par l'autorité nationale de la pêche de l'État demandeur.

Durée

Une semaine.

Méthodologie du cours

Le **Cours national sur le droit de la pêche** est basé sur les compétences et cherchera principalement à délivrer aux participants des connaissances et des informations qu'ils pourront ensuite appliquer à une situation pratique.

Évaluation

L'évaluation du **Cours national sur le droit de la pêche** sera basée sur une évaluation continue. Cela peut inclure une participation active aux différentes sessions et activités organisées pendant le cours, ainsi que la réussite d'un test final, qui aura lieu à la fin du cours et qui évaluera tous les sujets couverts par celui-ci.

Certification

À l'issue du **Cours national sur le droit de la pêche**, un certificat de participation sera délivré par l'autorité nationale de la pêche de l'État demandeur.

Présentation des modules

Titres des modules	Codes des modules
Présentation du droit international public	PIL - 102
Présentation du droit de la mer I	LOS - 102
Présentation de la gestion des pêches	FM - 102
Introduction au droit de la pêche	FL - 103
Introduction au suivi, au contrôle et à la surveillance des pêches (SCS) I - information	MCS - 107
Introduction au suivi, au contrôle et à la surveillance des pêches (SCS) II - programmes/dispositifs	MCS - 108
Introduction au suivi, au contrôle et à la surveillance des pêches (SCS) III - technologie	MCS - 109
Présentation de la réglementation des pêches (aspects juridiques)	ENF - 104
Introduction à la réglementation des pêches (aspects techniques)	ENF - 105
Coopération et coordination nationales et internationales	COOP - 101
Présentation de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port	PSMA - 102

Cours international de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port

(Code du cours: PSMAINSPINT-1)

Vue d'ensemble

Le **Cours international de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port** a été conçu pour renforcer la capacité des inspecteurs des pêches à accomplir leurs contrôles. Il permet aux professionnels sur le terrain de parvenir à une mise en œuvre cohérente aux niveaux national et régional des dispositions de l'Accord visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (ci-après l'Accord), qui est entré en vigueur le 5 juin 2016. Des experts internationaux de la FAO et des autorités nationales feront des présentations et des cours dans ce cadre.

Le cours abordera, notamment les points suivants:

- ▶ une présentation du droit de la mer et du droit international de la pêche;
- ▶ une présentation des instruments de pêche, contraignants et non contraignants;
- ▶ les droits et responsabilités des États en matière de gouvernance des pêches;
- ▶ une analyse de la gestion des pêches, y compris le suivi, le contrôle et la surveillance;
- ▶ l'application de la législation sur la pêche, avec une analyse des infractions et des violations en matière de pêche, de la collecte et la présentation des preuves, et enfin, de la poursuite des infractions en matière de pêche;
- ▶ une analyse de l'Accord ainsi que des conseils pratiques sur les inspections.

Objectifs

Le cours vise à aborder les aspects clés de la formation des inspecteurs, afin de leur fournir les connaissances théoriques solides et consolidées nécessaires à la mise en œuvre efficace de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port. Le cours permettra aux inspecteurs de surmonter et de présenter des solutions pour des contraintes telles que:

- ▶ les lacunes dans les politiques, les lois et les règlements nationaux;
- ▶ la faiblesse des capacités institutionnelles et opérationnelles, notamment en ce qui concerne les systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS);
- ▶ le manque de coopération et de coordination au sein de l'État, entre les États, ainsi qu'au niveau des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP).

Participants ciblés

Le cours s'adresse aux fonctionnaires des États en développement qui sont engagés en tant qu'inspecteurs principaux des pêches dans le cadre de l'Accord.

Sélection des participants

La FAO, en collaboration avec l'institution où le cours est dispensé, évaluera chaque demande et sélectionnera les participants au cours. Les candidats non titulaires d'un diplôme de premier cycle peuvent être acceptés à titre exceptionnel s'ils peuvent justifier d'un niveau satisfaisant d'apprentissage et d'expérience antérieurs.

Objectifs d'apprentissage

À l'issue du **Cours international de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port**, les participants devraient être en mesure de surmonter et de présenter des solutions aux contraintes telles que:

- ▶ des lacunes dans les politiques, les lois et les règlements nationaux;
- ▶ la faiblesse des capacités institutionnelles et opérationnelles, en particulier en ce qui concerne les systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS);
- ▶ une coopération et une coordination insuffisantes au sein de l'État, entre les États, ainsi qu'au niveau de l'organisation régionale de gestion des pêches (ORGP).

Lieu

Le **Cours international de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port** est dispensé dans les institutions de Busan/Vigo.

Durée

Deux semaines et demie.

Méthodologie du cours

Le **Cours international de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port** vise principalement à fournir aux participants des connaissances et des informations, puis à leur donner l'occasion d'appliquer les connaissances et la formation acquises à une situation pratique. Cette méthodologie permet aux inspecteurs de reconnaître le processus de mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port.

Évaluation

L'évaluation réalisée durant le **Cours international de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port** consistera en une évaluation formative continue par le responsable du cours, pendant toute la durée du cours. Cette évaluation peut comprendre: une analyse des besoins; un journal d'apprentissage; la preuve d'un engagement critique vis-à-vis de la littérature et de la recherche pertinentes; l'analyse des visites réalisées sur le terrain, des exercices pratiques et des conversations. L'évaluation finale consistera en des rapports et un test.

Certification

Le **Cours international de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port** sera validé et certifié par l'institution où il est dispensé, conformément à ses réglementations respectives.

Présentation des modules

Titres des modules	Codes des modules
Présentation du droit international public	PIL - 102
Présentation du droit de la mer	LOS - 102
Gestion des pêches	FM - 101
Présentation du droit de la pêche	FL - 102
Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) I – information	MCS - 101
Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) II – programmes/ dispositifs	MCS - 102
Suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) III – technologie	MCS - 103
Réglementation des pêches (aspects techniques)	ENF - 101
Présentation de la réglementation des pêches (aspects juridiques)	ENF - 104
Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port	PSMA - 101

Cours national de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port

(Code du cours: PSMAINSPNAT-1)

Vue d'ensemble

S'appuyant sur le succès du **Cours international de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port** dans sa version intégrale, dispensé dans les institutions de Busan/Vigo, la FAO propose un **Cours national de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port** d'une semaine. La FAO reconnaît qu'il peut y avoir des cas où la gestion courante du secteur de la pêche au sein des États ne permet pas aux agents de s'absenter pendant de longues périodes pour participer au **Cours international de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port** dans son intégralité. De même, il se peut que les États souhaitent former davantage de personnes que celles qui peuvent bénéficier d'une aide pour participer au **Cours international de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port** dans sa totalité.

En réponse à cette problématique et pour améliorer le renforcement des capacités des États, la FAO a élaboré un **Cours national de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port** d'une semaine, dont l'objectif est de présenter les principaux éléments du **Cours international de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port**. Ce cours, plus concis, est conçu pour le personnel chargé des inspections portuaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (ci-après l'Accord). La formation sera dispensée sur place par des experts de la FAO en collaboration avec les formateurs nationaux du pays et d'autres intervenants invités, si nécessaire.

Le cours fournira, entre autres:

- ▶ une présentation du droit de la mer;
- ▶ une introduction au droit international de la pêche, notamment des instruments de pêche, contraignants et non contraignants;
- ▶ les droits et responsabilités des États en matière de gouvernance des pêches;
- ▶ une présentation de la gestion des pêches, notamment du suivi, du contrôle, de la surveillance et de l'application;
- ▶ une présentation de l'Accord.

Objectifs

Le cours vise à renforcer les capacités des ports nationaux afin que le personnel chargé d'effectuer les inspections portuaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord soit adéquatement formé aux principes et aux techniques d'inspection portuaire selon l'Accord.

Participants ciblés

Le cours s'adresse aux fonctionnaires qui ont déjà un niveau de connaissance satisfaisant de la réglementation applicable dans le domaine des pêches, en particulier les réglementations nationales et régionales.

Sélection des participants

La FAO, en collaboration avec l'autorité nationale des pêches de l'État demandeur, évaluera chaque demande et sélectionnera les participants au cours. Les participants doivent justifier d'une formation et d'une expérience préalables satisfaisantes.

Objectifs d'apprentissage

À l'issue du **Cours national de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port**, les participants sont censés être en mesure de surmonter et de présenter des solutions à des contraintes telles que:

- ▶ les lacunes dans les politiques, les lois et les règlements nationaux;
- ▶ la faiblesse des capacités institutionnelles et opérationnelles, en particulier en ce qui concerne les systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS);
- ▶ une coopération et une coordination insuffisantes au sein de l'État, entre les États, ainsi qu'au niveau de l'organisation régionale de gestion des pêches (ORGP).

Lieu

Le **Cours national de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port** est dispensé in situ dans les locaux fournis par l'autorité nationale des pêches de l'État demandeur.

Durée

Une semaine.

Méthodologie du cours

Le **Cours national de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port** vise principalement à délivrer des connaissances et des informations aux participants, puis à donner ensuite la possibilité d'appliquer les connaissances et la formation acquises à une situation pratique. Cette méthodologie permet aux inspecteurs de reconnaître le processus de mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port.

Évaluation

L'évaluation réalisée durant le **Cours national de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port** se fera sous la forme d'une évaluation continue des résultats des exercices pratiques et des présentations orales puis d'un test final à la fin du cours.

Certification

À l'issue du **Cours national de formation à l'inspection dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port**, un certificat de participation sera délivré par l'autorité nationale de la pêche de l'État demandeur.

Présentation des modules

Titres des modules	Codes des modules
Présentation du droit international public	PIL - 102
Présentation du droit de la mer I	LOS - 102
Présentation de la gestion des pêches	FM - 102
Introduction au droit de la pêche	FL - 103
Présentation du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches (SCS) I – information	MCS - 104
Présentation du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches (SCS) II – programmes/dispositifs	MCS - 105
Présentation du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches (SCS) III – technologie	MCS - 106
Présentation de la réglementation des pêches (aspects techniques)	ENF - 103
Présentation de la réglementation des pêches (aspects juridiques)	ENF - 104
Présentation de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port	PSMA - 102

En 2017, la FAO a lancé son Programme mondial de développement des capacités pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et des instruments internationaux complémentaires, des mécanismes régionaux et des outils de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR). Le programme vise à contribuer aux efforts nationaux, régionaux et mondiaux de prévention, de dissuasion et d'élimination de la pêche INDNR.

Pour la bonne mise en œuvre du programme, la FAO a développé son cadre de formation dans le domaine des pêches, basé sur une approche modulaire, qui s'est avérée très utile pour harmoniser les cours dispensés dans le cadre du programme. Cette approche modulaire permet également de créer de nouveaux cours pour répondre à des besoins spécifiques.

Cette publication fournit une vue d'ensemble des modules proposés dans le cadre de la formation de la FAO dans le domaine des pêches, avec notamment une description détaillée de chaque module, des conférences correspondantes et des résultats d'apprentissage attendus. Elle donne également des informations détaillées sur chacun des cours actuellement offerts, leurs objectifs, les participants ciblés et les résultats d'apprentissage escomptés, ainsi que d'autres informations pertinentes.

ISBN 978-92-5-138646-0



9 789251 386460

CC4867FR/1/03.24